



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

Séance du 1^{er} avril 2025

**Accélérer la mobilisation des acteurs économiques
en faveur de la biodiversité**

DÉLIBÉRATION N°2025-01

Le CNB a adopté cet avis le 1^{er} avril 2025, selon le décompte suivant :

- Votes exprimés : 83
- Votes pour : 82
- Votes contre : 0
- Abstention : 1

Accélérer la mobilisation des acteurs économiques en faveur de la biodiversité

Rapport du groupe de travail Entreprises du Comité National
Biodiversité

Présidé par Sylvain BOUCHERAND et Madeleine GILBERT

Membres du GT :

CCI France - Sylvain BOUCHERAND
CFE-CGC - Madeleine GILBERT
Vice-président CNB - Bertrand GALTIER
CPME - Marie-Gabrielle CAPODANO
CPME - Clara MARIANI
Syndicat énergies renouvelables - Julie FRAIX
ANEM - Pascale BOYER
CFDT - Annabel FOURY
Association Orée - Sylvie GILLET
AFIE - Céline ESON
RNF - Michel DELMAS
Comité français de l'UICN - Florence CLAP
FNTP - Philippe RAVACHE
FNTP - Laure AMRANI
OFB - Christophe VIRET
OFB - Lora ROUVIERE
FNE - Gilles BENEST
FNE - Christian HOSY
France Chimie - Marie ZIMMER

Humanité et Biodiversité - Sylvie BENARD
FPNRF - Maé SOULET
MEDEF - Olivier SUTTERLIN
MEDEF - Mona RIVET
MEDEF - Sébastien SUREAU
CFEDD - Bruno ULRICH
SNPN - Lionel HEURTIN
WWF - Isabelle LAUDON
WWF - Ciprian IONESCU
WWF - Antoine PUGLIESE
Noé - Valérie OMNES-COLLIN
Noé - Pauline LAVOISY
FRB - Denis COUVET
CILB - Jean-François LESIGNE
U2P - Idriss KATHRADA
Agences de l'eau - Valérie CALDERON
UNICEM - Vincent RAYNAUD
UNICEM - Audrey CHAMPION
UNICEM - Amélie PROMELL

Les co-présidents remercient l'ensemble des membres du groupe de travail ainsi que le bureau "politique de la biodiversité" de la direction de l'eau et de la biodiversité pour leur implication tout au long de la démarche.

Table des matières

Contexte : des enjeux biodiversité bien réels pour les entreprises	5
I] Avancement de la SNB 2030, volet acteurs économiques : la plupart des actions sont amorcées	7
II] Renforcer la mobilisation des entreprises et acteurs financiers.....	11
Axe 1 – Intégrer les enjeux biodiversité à chaque étape du cycle de vie d’une entreprise	11
Préconisation 1 : Accompagner à la prise en compte de la biodiversité dès la création d’entreprise	11
Préconisation 2 : Mieux financer les entreprises qui s’engagent pour la biodiversité	12
Préconisation 3 : Favoriser l’innovation et la construction d’offres favorables à la biodiversité .	14
Préconisation 4 : Développer les compétences et la formation pour faciliter l’évolution de l’ensemble des métiers	14
Préconisation 5 : Anticiper la fin de vie d’une entreprise, d’une activité ou d’un site	15
Axe 2 – Faire évoluer les stratégies et le fonctionnement des entreprises pour une meilleure prise en compte de la biodiversité	16
Préconisation 6 : Agir sur la mission et la proposition de valeur des entreprises	16
Préconisation 7 : Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la gouvernance des entreprises.....	16
Préconisation 8 : Modifier les pratiques d’achats pour transformer les chaines de valeur	17
Préconisation 9 : Valoriser les meilleures pratiques d’entreprises engagées.....	18
Axe 3 – Insérer l’entreprise dans son territoire et écosystème d’acteurs pour agir collectivement pour la biodiversité	18
Préconisation 10 : Améliorer la connaissance de la biodiversité et les bases de données libres .	18
Préconisation 11 : Faciliter les synergies pour la protection et la restauration de la nature	19
Préconisation 12 : Mobiliser de concert la société les acteurs économiques avec la société civile et les institutions publiques et développer une vision commune de la biodiversité.....	20
Conclusion	20
Annexes :	22

Contexte : des enjeux biodiversité bien réels pour les entreprises

Il est aujourd'hui acquis que l'économie et les entreprises dépendent, directement ou indirectement, de la biodiversité pour fonctionner. Les matières premières issues du vivant (alimentation, bois, fibres, molécules pour les médicaments, pigments de couleur tissus, ...), sont à la base de nombreuses chaînes de valeur, de la production agricole jusqu'aux activités de distribution en passant par toutes activités intermédiaires de transformation. Les cadres naturels permettent également à de nombreux secteurs d'activité d'exister : tourisme, sport, hôtellerie, voyage etc... Et plus largement, des écosystèmes diversifiés et fonctionnels soutiennent les activités humaines en facilitant la filtration de l'eau, l'épuration de déchets, la réduction des destructions lors des crues, favorise la santé humaine, limite la propagation de ravageurs de cultures. Enfin, la nature est aussi dans de nombreux cas une source d'innovations durables, qui inspire des entreprises et start-up avec des produits ou processus à moindre impact sur l'environnement (formes aérodynamiques qui réduisent les consommations d'énergie, pale d'éolienne inspirée des plumes de chouette qui réduisent fortement le bruit, revêtement antibactérien inspiré des peaux de requin, fabrication de structures en verre à condition de température ambiante...). Si les entreprises dépendent de la biodiversité, c'est donc également le cas de l'ensemble des emplois : le rapport Delannoy de 2016 indiquait que « en tenant compte des dépendances indirectes tout au long du cycle de vie des produits, ce sont près de 80% des emplois français qui sont concernés par la biodiversité et qui subiraient les impacts d'une dégradation irréversible des écosystèmes ».

La dépendance de l'économie à la biodiversité est maintenant régulièrement mise en avant par les acteurs financiers. Une étude de la Banque Centrale Européenne de 2024 met en avant cette forte dépendance¹ ; parmi les 4,2 millions d'entreprises non financières de la zone euro, 72% sont fortement dépendantes des services écosystémiques et subiraient d'importantes difficultés économiques en raison de la dégradation des écosystèmes. L'étude détaille également les différents types de risques pour les entreprises, la finance et l'économie en général, liés à l'érosion de la biodiversité. Des risques physiques dus à des problèmes d'approvisionnement en matière première (qualité ou quantité) ou en eau, des risques de transitions liés à l'évolution des attentes des parties prenantes (marché, consommateur, législateur, ...), des risques économiques découlant d'une plus grande volatilité des prix, d'actifs endommagés, de pertes de production ou encore de la dégradation de la santé humaine, et enfin de risques financiers (liquidité, modèle économique non adapté, déficit d'assurance).

L'intégration de la biodiversité dans la stratégie RSE des entreprises est essentielle pour préserver les écosystèmes, renforcer la résilience des activités économiques et répondre aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de responsabilité environnementale.

De nombreuses entreprises ont déjà pris conscience de l'impact de leurs activités sur la biodiversité ainsi que des risques que fait peser la dégradation des écosystèmes sur leur chaîne de valeur. En transformant leurs modèles d'affaires ou en innovant dans leurs produits et services, certaines entreprises pionnières saisissent des opportunités pour contribuer positivement à l'inversion de la courbe d'érosion de la biodiversité.

Toutefois, la mobilisation n'est pas encore massive alors que les études scientifiques et les objectifs des politiques publiques appellent à accélérer le mouvement. L'évaluation mondiale menée en 2019

¹ https://www.ecb.europa.eu/press/economic-bulletin/articles/2024/html/ecb.ebart202406_02~ae87ac450e.fr.html#toc6

par l'IPBES – plateforme scientifique mondiale – a montré que l'érosion massive de la biodiversité se faisait sur l'ensemble de la planète et a mis en avant les 5 facteurs majeurs qui en sont responsables. Le changement d'usage des terres et des mers dont l'artificialisation ; l'exploitation des espèces et ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions et la dissémination d'espèces envahissantes. Fin 2024, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a publié le rapport « NEXUS » qui met en avant les liens intrinsèques entre les crises de la biodiversité, de l'alimentation, du climat, de la santé et de l'eau. Elles sont toutes liées et l'on ne pourra les résoudre sans s'occuper de la biodiversité en priorité. L'IPBES appelle à des changements transformateurs pour faire évoluer les cadres politiques, les activités humaines, les modèles économiques et l'approche culturelle sur la nature pour inverser la tendance et assurer un avenir prospère.

Les Nations Unies ont défini des objectifs politiques mondiaux concernant la biodiversité. D'un côté dans les Objectif de Développement Durable, les ODD 14 et ODD 15 visent directement la préservation de la biodiversité aquatique et terrestre. La biodiversité est également essentielle pour d'autres objectifs, comme la sécurité alimentaire (ODD 2), la santé (ODD 3) ou encore la lutte contre le changement climatique (ODD 13). Dans sa dernière Revue Nationale Volontaire 2023 relative à sa feuille de route Agenda 2030 pour les ODD, la France publie ses indicateurs concernant la biodiversité et la plupart montrent malheureusement que les progrès attendus ne sont pas là.

Par ailleurs, la Convention sur la Diversité Biologique installée en 1992, a adopté fin 2022 lors de la COP15, le nouveau cadre mondial pour la biodiversité. Il contient 4 grands orientations pour 2050 et 23 cibles pour 2030. Certains de ces objectifs concernent les activités économiques, comme la cible 15 qui incite les entreprises à évaluer leurs risques vis-à-vis de la biodiversité sur l'ensemble de leur chaîne de valeur ou la cible 16 qui évoque de réduire l'empreinte environnementale de la consommation. Le 27 février, la COP 16 sur la diversité biologique a récemment abouti à Rome à l'adoption d'une stratégie de mobilisation des financements.

Afin de contribuer à son niveau à cet agenda mondial, la France a adopté la SNB 2030 en fin d'année 2023.

Ainsi, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) a comme ambition de réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité en restaurant la biodiversité dégradée partout où c'est possible, en mobilisant tous les acteurs, et en garantissant les moyens d'atteindre ces ambitions. Elle est d'autant plus importante que les cadres réglementaires, tels que la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), qui faisaient avancer les entreprises sur la double matérialité ou sur la biodiversité dans l'ESRS E4, sont actuellement en discussion pour être allégés.

Dans ce contexte, le CNB s'est saisi du sujet « entreprises et biodiversité » avec deux perspectives. D'une part dans le cadre des travaux de suivi de la SNB 2030, cet avis fait un état des lieux des mesures qui concernent les entreprises. D'autre part il s'agira d'identifier des leviers complémentaires pour renforcer la mobilisation des entreprises et acteurs financiers dans la prise en compte de la biodiversité.

Un groupe de travail a été installé au sein du CNB afin de préparer le présent avis. Il a pour cela réalisé des auditions ciblées, a construit une base bibliographique des rapports récents sur le sujet et s'est appuyé sur les nombreuses contributions et suggestions des membres du CNB.

I] Avancement de la SNB 2030, volet acteurs économiques : la plupart des actions sont amorcées

Le CNB a pris connaissance de l'avancement de la mise en œuvre des mesures de la SNB 2030 concernant les entreprises, présenté par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et l'Office Français de la Biodiversité. Les principaux éléments présentés sont listés ci-après.

Mesure 31 – action 1 : Accompagner la préparation des entreprises à la publication de leur rapport de durabilité en application de la CSRD, en lien avec l'Office français de la Biodiversité (OFB), l'Autorité des normes comptables (ANC) et la future Haute Autorité de l'Audit créée dans le cadre de la transposition de la CSRD, qui va remplacer le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)

La mise en œuvre de la **CSRD**, qui vise à la publication d'informations en matière de durabilité des grandes entreprises, a été accompagnée de plusieurs façons : participation au programme sur l'épreuve de durabilité à laquelle devront se soumettre les auditeurs et CAC pour être habilités à certifier les informations, développement d'un portail de ressources sur les obligations RSE, et diffusion de guides d'application.

Publication de plusieurs **guides d'application** :

- **DG Trésor** : [Notice sur le champ d'application de la transposition](#).
- **ANC** : Guide « [Déployer les ESRS](#) », actualisé en octobre 2024 + Guide à destination des PME en cours d'élaboration.
- **DGE**, « [CSRD ? Piloter la transition de mon entreprise](#) », novembre 2024.
- Déploiement du [Portail RSE](#), permettant de vérifier ses obligations RSE et d'accéder à des ressources pour élaborer son rapport de durabilité.

Mesure 31 – action 2 : Mobiliser les entreprises de toutes tailles en faveur de la biodiversité par le programme « Engagés pour la nature »

« **Entreprises engagées pour la nature** » (EEN) est une initiative portée par l'OFB afin d'engager concrètement les entreprises en faveur de la biodiversité. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser leurs plans d'actions. Il s'adresse aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, initiées ou débutantes en matière de biodiversité. Dans son **plan d'action**, l'entreprise doit agir concrètement sur sa chaîne de valeur, son processus de production ou encore ses décisions d'investissements afin de réduire ses impacts et pressions sur la biodiversité. Elle doit également fédérer, sensibiliser et former ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et partenaires, ou encore inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques. **A ce jour, plus de 300 entreprises ont adhéré au programme, dont 113 en 2024. 51 nouveaux plans d'action ont été déposés en 2024, et 178 sont désormais "engagées".** L'OFB inscrit le programme EEN dans la trajectoire fixée par la SNB (5 000 EEN d'ici 2030, dont 2/3 de PME). **L'année 2024 a été une année de consolidation du dispositif, avec l'élaboration d'un formulaire de dépôt simplifié, l'initiation de partenariats avec plusieurs initiatives passerelles, et le début de la territorialisation du programme.** En effet, l'objectif est par la suite de confier la validation puis le suivi des plans d'actions des entreprises

à d'autres institutions déjà bien connues des acteurs économiques (fédérations d'entreprises dans une logique de filières, collectifs régionaux/ARB pour une démultiplication dans les territoires avec 4 premières régions pilotes sont ainsi annoncées dès 2025, évaluation ACT Biodiversité pour les grandes entreprises et les ETI, engagement dans une démarche SBTn), afin que l'OFB se concentre sur l'outillage des entreprises pour s'insérer dans la démarche. L'OFB poursuit ses travaux avec l'ADEME et Bpifrance en ce sens.

Mesure 31 – action 3 : Développer des outils publics d'accompagnement des entreprises en matière de transition écologique qui intègrent la biodiversité

L'action porte sur l'élaboration et le déploiement des outils d'accompagnement par les opérateurs de l'État, en particulier Bpifrance et l'ADEME avec le soutien de l'OFB, sous le pilotage du CGDD.

- **Bpifrance** : Fin 2023, Bpifrance a élaboré sa feuille de route biodiversité comprenant des actions de sensibilisation, de communication, et d'accompagnement, principalement dédiés aux TPE/PME. En décembre 2024, un kit biodiversité a ainsi été réalisé en partenariat avec l'OFB et l'agence Hyssop afin de présenter les outils permettant aux TPE et PME d'engager une démarche biodiversité.
- **ADEME** : La méthodologie ACT sera prochainement étendue à la biodiversité, avec une action centrée sur les grandes entreprises. Suite à la publication d'une première version de la méthodologie fin 2024, celle-ci sera expérimentée sur 10 entreprises volontaires en 2025.
- **Plateforme Entreprises & Biodiversité** : développée par Orée avec le soutien de l'OFB, qui rassemble l'ensemble des outils d'accompagnement aux entreprises sur la biodiversité, tel que [l'autodiagnostic dédié au secteur du tourisme](#) ; cette plateforme propose des ressources pédagogiques, un espace d'échange pour favoriser l'engagement des acteurs.
- **Le MOOC « Entreprises et biodiversité »** : L'OFB a soutenu financièrement la construction de ce MOOC porté par la LPO et le MEDEF. Cette formation permet de sensibiliser et former les TPE/PME sur les enjeux relatifs à la biodiversité. Le MOOC est également une voie d'accès facilité à EEN pour les TPE.

Mesure 31 – action 4 : Développer et promouvoir les initiatives collectives pour faire progresser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies des entreprises

Cette mesure vise à soutenir le développement de la comptabilité extra financière écologique. Un groupe de travail (GT) au sein de l'Autorité des normes comptables (ANC), initié en 2024 par le CGDD, est en cours. Ce GT réunit des experts du secteur et doit contribuer à :

1. Faire un état des lieux des indicateurs physiques existants sur la biodiversité (notamment en lien avec la CSRD et la TNFD) et des méthodologies de calcul associées ;
2. Proposer des recommandations pour normaliser et faciliter la mesure de ces facteurs d'impact et de l'état de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes dans le cadre de la CSRD et de ses ESRS ;
3. Approfondir le contenu et le niveau d'ambition des plans de transition ou des plans d'action nécessaires.

La comptabilité écologique pourrait être l'outil transverse permettant de répondre à ces objectifs. A terme, une expérimentation du référentiel proposé par le GT de comptabilité environnementale sur un panel d'entreprises est prévue. Ces travaux, qui pourraient s'étaler sur 2 ans, contribueront aux réflexions françaises et européennes en matière de mesure de la biodiversité.

Mesure 31 – action 5 : Identifier les freins et leviers à l'échelle des filières et les mobiliser pour intégrer la biodiversité à leurs feuilles de route de transition écologique

Au cours de l'année 2024, 250 entreprises ont participé au « **Roquelaure entreprises & biodiversité** », qui s'est structuré en huit groupes de travail pour réduire l'exposition des entreprises aux risques générés par l'effondrement du vivant, et identifier les opportunités pour une prospérité durable fondée sur une nature restaurée et préservée. Il en a résulté 150 propositions structurées en 3 catégories : mettre en avant les bonnes pratiques existantes des entreprises, faire des propositions d'actions collectives à l'échelle des filières, et formuler des demandes aux pouvoirs publics sur des volets principalement réglementaires ou relatives aux financements et aides adressées aux entreprises.

La ministre de la Transition écologique a annoncé les suites de cette démarche, en clôture du **Forum Biodiversité et Économie (FBE)**, organisé par l'OFB en novembre 2024 à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris. L'objectif est de mobiliser plusieurs filières identifiées comme ayant un lien fort avec la biodiversité, tant en termes d'impacts que de dépendances. La ministre a également annoncé la tenue d'un nouvel événement en novembre 2025 à l'hôtel de Roquelaure, pour faire un premier point sur la mobilisation de ces filières pilotes.

Mesure 32 : Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels

S'agissant de l'**information du consommateur** par le développement d'un affichage environnemental, un projet de méthode a été présenté pour le **textile**. Par ailleurs, les travaux techniques visant à concevoir un affichage environnemental pour les produits alimentaires et les cosmétiques ont débuté.

De même, l'étude de cartographie et d'évaluation des **labels environnementaux** existants a été lancée. En 2024, le CGDD et l'OFB se sont rapprochés de l'ADEME afin de recueillir des données d'inventaire de ces labels, à partir d'une étude déjà engagée sur le budget de l'ADEME. Le périmètre de l'étude est jusqu'ici concentré sur les labels affichés sur les produits de consommation courante. De nouveaux travaux doivent être menés afin d'élargir le champ de recherche et de procéder à une évaluation de ces labels sous l'angle prioritaire de la biodiversité. Un avenant à l'étude de l'ADEME a été rédigé en ce sens de manière conjointe aux trois administrations.

A noter que pour les **labels d'Etat de finance durable**, le référentiel du label Greenfin a été mis à jour, permettant d'orienter davantage les financements vers les activités contribuant à la protection et à la restauration de la biodiversité.

Mesure 39 – action 1 : Organiser et systématiser le reporting et la communication des impacts biodiversité des portefeuilles et produits financiers

Le rapportage des impacts des portefeuilles des gestionnaires d'actifs est un facteur de transparence important pouvant conduire à un meilleur alignement des flux financiers avec les objectifs

internationaux et nationaux de préservation de l'environnement, et notamment de la biodiversité. La France a été pionnière en imposant en 2015 une première obligation de *reporting* sur les impacts ESG des portefeuilles des gestionnaires d'actifs, obligation ensuite étendue au niveau européen via le règlement SFDR. Le décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat (LEC) a renforcé cette démarche pionnière en introduisant une obligation de *reporting* sur la biodiversité pour ces acteurs financiers.

En février 2024, un guide pédagogique CGDD-ADEME pour accompagner les acteurs financiers dans la mise en place de leurs stratégies « biodiversité » a été diffusé.

Mesure 39 – action 2 : Faire évoluer le label bas carbone pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité et renforcer son déploiement

Le **label bas carbone** a évolué pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité et renforcer son déploiement. Une méthode a ainsi été approuvée pour les territoires d'Outre-mer sur les Mangroves, afin de faciliter la rencontre entre financeurs et porteurs de projet. Des révisions ou de nouvelles méthodes sont en cours pour renforcer les critères d'éligibilité (notamment en forêt et en agriculture, tourbières).

Mesure 39 – action 3 : Étudier une évolution des produits d'épargne pour en faciliter la mobilisation au profit de la préservation de la biodiversité

Les financements publics ne peuvent à eux seuls combler le déficit en matière de financement de la transition écologique. Il est donc nécessaire de mobiliser les financements privés. Parmi les sources de financement privé, l'épargne des ménages occupe une place prépondérante dans le paysage financier français.

En effet, l'épargne des ménages (813 Mds €) représente un levier potentiel important au bénéfice de la transition écologique. La SNB prévoit d'étudier une évolution possible des produits d'épargne pour en faciliter la mobilisation au profit de la préservation de la biodiversité. Ces travaux restent à lancer.

Mesure 39 – action 4 : Faciliter l'engagement volontaire des entreprises en faveur de la restauration des écosystèmes

Avec la publication le 23 novembre 2024 des deux décrets et de l'arrêté relatifs à l'agrément des SNCRR, ce dispositif est désormais pleinement opérationnel et permet le financement privé en faveur de projets de restauration de la biodiversité agréées par l'État et d'une haute intégrité environnementale. De premiers engagements volontaires ont eu lieu de la part d'une entreprise pour acquérir des crédits biodiversité sur le site naturel de compensation Restauration, Renaturation « Cros du Mouton » (83). Le déploiement des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR) sera piloté par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) en lien avec les acteurs de ce modèle économique et les DREAL, qui sont désormais les services instructeurs de ce dispositif. La COP16 a été l'occasion de présenter le cadre international préparé par l'initiative franco-britannique de l'IAPB, qui a défini les critères des crédits biodiversité de haute intégrité. Il est important pour la dynamique des SNCRR de noter que ceux-ci sont pleinement alignés avec le cadre international ainsi défini. Enfin, la commission européenne a annoncé à la COP16 son souhait de mettre en place des « crédits nature » et réfléchit actuellement à l'élaboration d'un tel dispositif.

Le CNB constate que différentes actions ont été lancées et souligne la mobilisation de certains services de l'Etat en ce sens. Toutefois, toutes ne sont pas encore réellement lancées et le résultat effectif concernant la réduction de l'empreinte sur la biodiversité des activités économiques et la large prise en compte des risques et opportunités liés à la biodiversité restent à ce stade difficile à évaluer. Le CNB souhaite insister sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la mesure 31.4 concernant la comptabilité écologique.

Les préconisations de la suite du rapport visent à accélérer l'atteinte des objectifs et proposer de nouvelles initiatives complémentaires pour renforcer la mobilisation des entreprises, y compris celles de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), et des acteurs financiers.

II] Renforcer la mobilisation des entreprises et acteurs financiers

Cette partie présente les préconisations d'actions pour accélérer la mobilisation des acteurs économiques dans la prise en compte de la biodiversité. Les leviers d'action mis en avant dans cet avis visent à impliquer l'ensemble des entreprises et de leurs parties prenantes. Certaines activités ont des impacts plus ou moins directs sur la biodiversité, mais l'ensemble des entreprises sont concernées, faisant toutes parties de chaîne de valeur et donc pouvant les influencer. L'intention et les résultats recherchés à travers ces préconisations sont bien de réduire les pressions sur la biodiversité des activités humaines. L'évaluation de l'ensemble des actions mises en place devra se faire sur les résultats vis-à-vis de la biodiversité et pas uniquement sur la mise en œuvre des moyens.

Pour faciliter la lecture, les leviers d'actions sont catégorisés selon 4 types indicatifs :

 – Informer ;  – Former ;  – Transformer ;  – Coopérer.

Axe 1 – Intégrer les enjeux biodiversité à chaque étape du cycle de vie d'une entreprise

Préconisation 1 : Accompagner à la prise en compte de la biodiversité dès la création d'entreprise

La création d'une entreprise est un moment clé où des choix structurants peuvent être faits concernant l'activité, la conception du produit ou service, les modes de production ou distribution, la définition du business model. C'est une étape essentielle où les entrepreneures et entrepreneurs peuvent intégrer les enjeux de biodiversité pour lancer une activité soutenable, directement et lors d'éventuels pivots, c'est-à-dire changement d'activité et de projet. En effet il est toujours plus difficile de transformer une entreprise ou activité une fois celle-ci établie et développée.

Il est donc essentiel d'accompagner la création des entreprises afin de s'assurer que ces nouvelles entreprises aient identifié leur interdépendance à la biodiversité et trouvé des solutions pour éviter et réduire les impacts et externalités négatives, et favoriser les externalités positives.

Les leviers d'action :

-  Donner les éléments clés de compréhension des enjeux de biodiversité pour les entreprises dans les programmes de formation et d'accompagnement à la création d'entreprises, en mobilisant notamment les CCI, CMA, BGE, Grandes écoles et universités, réseaux d'incubateurs etc... Réunir ces acteurs et l'OFB pour développer des outils simples (business model "Canvas" version durable...) pour aider les entrepreneures et entrepreneurs à se saisir du sujet.
-  Développer et proposer aux créateurs d'entreprise des diagnostics modulaires pour renforcer la viabilité économique, environnementale et sociale et le caractère vivable de l'entreprise (débouchés et volatilité du marché ; résilience et capacité d'adaptation du projet au regard des enjeux environnementaux, de la biodiversité et du dérèglement climatique ; organisation du travail, équilibre vie pro-vie perso et insertion du projet dans l'écosystème productif et social local ; besoin de formations ; utilisation efficiente et durable des ressources, etc.).
-  Soutenir le développement d'incubateurs ou de dispositifs visant la création d'entreprises qui développent des solutions pour la biodiversité et la transition des filières (ex : dépollution, solutions fondées sur la nature, écologie industrielle, biomimétisme, réduction des pollutions, lutte contre les espèces envahissantes, matériaux alternatifs...).
-  Lancer régulièrement des appels à projets de création d'entreprises pour faire émerger des projets ou services sur les grands défis de la réduction des pressions sur la nature.
-  Faciliter la compréhension des procédures et des démarches administratives préalables à la délivrance des autorisations d'exploitation et de la délivrance des permis de construire afin de s'assurer que les porteurs de projets respectent les obligations réglementaires existantes, en particulier en ce qui concerne la lutte contre l'artificialisation, la protection des espèces, les limites de rejets, etc., et que leurs projets répondent aux meilleures techniques disponibles et aux bonnes pratiques professionnelles. Développer des outils permettant de s'assurer que les besoins en ressources des projets tiennent compte des contraintes locales, en particulier vis-à-vis des ressources du territoire nécessaires au projet (principalement les ressources en eau)

Préconisation 2 : Mieux financer les entreprises qui s'engagent pour la biodiversité

Que ce soit lors de l'amorçage, lors des différentes phases de développement de l'entreprise ou pour le montage de projets, la question du financement est essentielle. Le manque de financements ou d'outils dédiés pour accompagner les entreprises, adaptés à leur taille et activités ou projets a été remonté dans le groupe de travail.

Mieux flécher les flux financiers et soutenir le développement d'entreprises favorables à la biodiversité permettra la transformation de notre économie.

Les leviers d'action :

-  Développer des aides à la création d'entreprise ciblées pour celles qui développent des produits ou services qui répondent aux enjeux de réduction des pressions sur la nature.
-  Développer les green bonds dont la performance environnementale est centrée sur la biodiversité et développer un guide ou norme sur le sujet et mettre en place un observatoire.
-  Travailler à une définition commune, en repartant des travaux existants (ISO, UICN...) pour identifier et catégoriser des activités « nature positive » et ce qu'est une entreprise en cours de transition. Cela pourra venir en appui à l'initiative ACT biodiversité de l'ADEME et le modèle d'évaluation associé.
-  Soutenir la mobilisation du secteur financier via la construction de guides² et formations sur la bonne mise en œuvre du volet biodiversité de l'article 29 LEC et via le soutien au déploiement d'une déclinaison pour le secteur financier d'ACT biodiversité.
-  Développer des bases de données publiques robustes sur les impacts sur la biodiversité et dépendances aux services écosystémiques des principaux secteurs financés par les acteurs français en commençant par compléter la base IMPACT de l'ADEME avec des données relatives aux autres facteurs d'érosion de la biodiversité (occupation et conversion des sols, consommations d'eau, pollutions écotoxiques...).
-  Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans le label ISR et Greenfin.
-  Soutenir la mise en place d'initiative des assureurs pour le développement d'assurance des pertes financières lors d'opération de transformation du business model (ex : assurance des récoltes dans le cas du passage à l'agriculture biologique).
-  Appuyer ces initiatives par une démarche analogue auprès des compagnies de réassurances, qui doivent conduire des actions aussi pertinentes pour la biodiversité que celles qu'elles mènent pour le climat
-  Conduire un groupe de travail réunissant l'ensemble des investisseurs institutionnels (Bpifrance, Proparco, Banque des territoires...) et les acteurs financiers privés afin de réfléchir sur la façon dont la finance mixte (*blended finance*) « biodiversité » peut se développer.
-  Donner de la visibilité aux initiatives de place sur la biodiversité (Institut de la finance durable, France Invest, AFG, FBF, ...) diffusant les bonnes pratiques de prise en compte de la biodiversité pour les acteurs financiers. Faire connaître les initiatives des acteurs financiers qui intègrent des critères biodiversité dans leurs analyses et décisions de financement.
-  Faire rapidement aboutir les travaux de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) pour identifier et supprimer progressivement les financements dommageables à la biodiversité.

² En complément de premier guide existant : <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/6800-construire-une-demarche-biodiversite.html>

Préconisation 3 : Favoriser l'innovation et la construction d'offres favorables à la biodiversité

La transformation de l'économie passera par des produits et services qui sont à moindre impact sur la biodiversité. Pour le B2C, développer des offres favorables à la biodiversité contribue à sensibiliser le public et à encourager des comportements plus respectueux de l'environnement. Pour le B2B il s'agira de participer ainsi à des chaînes de valeur plus responsables et aider ses clients et les fournisseurs à répondre à leurs enjeux biodiversité.

L'innovation centrée sur des améliorations par rapport aux impacts sur la biodiversité ou le développement d'offres dédiées à la réduction des pressions sur la nature sera un très puissant levier pour rendre l'économie résiliente et préserver les écosystèmes.

Les leviers d'action :

-  Rendre visibles les innovations et les offres en lien avec la biodiversité sobres et frugales en faveur de la biodiversité, les solutions présentant le plus de co-bénéfices vis-à-vis des enjeux de transition parmi lesquelles les Solutions fondées sur la nature, via des prix, bourses, salons...
-  Créer un outil d'autoévaluation des innovations pour permettre d'identifier si le projet rentre dans les limites planétaires sur ces zones de production – en s'appuyant par exemple sur le cadre *Science Based Targets for Nature* (SBTn) – et déployer le dispositif pour encourager l'abandon des innovations qui ne seraient pas compatibles avec les limites planétaires.
-  Favoriser les mécanismes de partage de risques d'innovation et d'investissement pour encourager le déploiement de solution innovantes et vertueuses.
-  Faire connaître les obligations transition (OT) qui permettent de participer à des projets de transition ou des solutions pour la transition écologique, dont la biodiversité. Préciser l'ensemble du champ couvert dans l'axe biodiversité pour inciter les porteurs de projets et direction d'entreprises à solliciter le dispositif.
-  Encourager par des fonds dédiés les innovations qui cibleraient des défis biodiversité, identifiés par les institutions scientifiques et techniques (INRAE, CEREMA, Agences de l'eau, ADEME, OFB, IFREMER, IRD, BRGM, Museum, ...).
-  Encourager le recours voire bonifier l'usage du CIR pour de la R&D et de l'innovation qui répondent aux enjeux de transition écologique et faciliter son usage pour les petites et moyennes entreprises.
-  Développer du cluster d'innovation qui permette d'innover autour des problématiques liées à la biodiversité (solution pour réduire les pressions, restauration des écosystèmes...).

Préconisation 4 : Développer les compétences et la formation pour faciliter l'évolution de l'ensemble des métiers

Lors de son développement ou pour produire sa nouvelle offre favorable à la biodiversité, l'entreprise devra recruter ou former pour faire évoluer ses métiers en conséquence. Il y aura des métiers qui évoluent et des nouveaux métiers qui doivent émerger pour accompagner le développement d'entreprises responsables.

Les leviers d'action :

-  Identifier pour chaque métier les évolutions nécessaires à la transition écologique de l'entreprise puis enrichir le contenu des formations et modifier les codifications Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en conséquence.
-  Développer des programmes de formation continue aux enjeux biodiversité (à destination des dirigeants, collaboratrices et collaborateurs, IRP, équipes achat, parties prenantes, ...) en mobilisant les acteurs de l'emploi et la formation (France travail, OPCO, CFA, enseignement supérieur...)
-  Intégrer dans les observatoires sectoriels existants la question de l'évolution des métiers et des besoins en lien avec la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, ainsi que pour des filières dédiées à la biodiversité. Produire une synthèse nationale tous les 3 ans.
-  Assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des métiers et filières de formation initiale pour que les nouvelles générations arrivant en entreprise soient déjà préparées à ces évolutions.

Préconisation 5 : Anticiper la fin de vie d'une entreprise, d'une activité ou d'un site

Il arrive qu'une entreprise dépose le bilan ou doive fermer un site ou une activité. L'enjeu est alors de pouvoir gérer les dépollutions de site d'une part, et le revaloriser d'autre part (infrastructure, site, surface artificialisée...) pour répondre aux besoins de la réindustrialisation nationale sans poursuivre l'artificialisation.

Les leviers d'action :

-  Evaluer les dispositifs de la loi industrie verte concernant les pollutions accidentelles et la dépollution des sites, pour confirmer son utilité pour la préservation de la biodiversité ou le cas échéant, développer un nouveau dispositif efficace.
-  Développer des dispositifs de reconversion pour les filières qui ont vocation à se réduire ou disparaître du fait de l'évolution de l'économie vers une meilleure prise en compte de la biodiversité.
-  Faire connaître largement les plateformes (type cartofriche) permettant de recenser le foncier et de faciliter la reprise de différent type de foncier pour éviter l'artificialisation.
-  Proposer ce même diagnostic « biodiversité » lors d'une cession/reprise d'entreprise pour que le potentiel repreneur puisse identifier les atouts et faiblesses de l'entreprise vis-à-vis de ses enjeux biodiversité

Axe 2 – Faire évoluer les stratégies et le fonctionnement des entreprises pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Préconisation 6 : Agir sur la mission et la proposition de valeur des entreprises

Les entreprises existantes vont avoir besoin de faire évoluer leur mission, modèle d'affaires et proposition de valeur pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité.

Les leviers d'action :

-  Promouvoir la qualité de Société à Mission en soutenant et visibilisant la communauté des entreprises à mission ainsi que toutes les actions visant à inscrire les ambitions de préservation de la biodiversité et de réduction des pressions exercées dans les statuts de l'entreprise.
-  Soutenir le financement des PME (garantie, prêt d'honneur, éventuellement subvention...) pour la transition des activités (passage à l'agriculture biologique, développement d'un portefeuille de produits favorables à la biodiversité...) ou construire des dispositifs d'assurance de ces phases de transition.
-  Construire des dispositifs d'accompagnement à la réorientation de l'offre d'une entreprise existante. Soutenir notamment la mise en place d'un dispositif ACT pas à pas pour la biodiversité, qui soit également aligné avec les principes de la démarche SBTn.
-  Lancer une étude ou réflexion sur les modèles économiques favorables à la biodiversité pour donner de la clarté et l'inspiration.
-  Mobiliser les filières, dont le CNI et les fédérations professionnelles, en complément des travaux déjà menés, pour développer une vision de la transition des secteurs vis-à-vis des enjeux de biodiversité, qui pourra ainsi donner des lignes directrices et inspirer en particulier les PME et les inciter à se préparer dès maintenant.
-  Développer et faire connaître les outils pour permettre une meilleure évaluation de la performance économique des solutions favorables à la biodiversité et encourager leur déploiement, développer des méthodes d'évaluation financière des risques liés aux impacts et dépendances.

Préconisation 7 : Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la gouvernance des entreprises

Une meilleure analyse des risques de l'entreprises liés à la biodiversité et son intégration dans la stratégie générale de l'entreprise passera par une évolution de la gouvernance.

Les leviers d'action :

-  Mobiliser les réseaux de dirigeantes et dirigeants d'entreprise pour créer de l'émulation autour de la biodiversité et proposer des dispositifs courts et adaptés de formation.
-  Renforcer la place des enjeux de biodiversité dans les formations dédiées aux administratrices et administrateurs d'entreprises (CAS de l'IFA & Sciences Po, EM Lyon, ...).

-  Renforcer la dimension biodiversité des codes et pratiques de gouvernance des entreprises.
-  Sensibiliser et outiller les Comités sociaux économiques (CSE) sur les enjeux de biodiversité (guide, mooc, formation ...) et développer un guide pratique et des modèles pour une intégration pragmatique de la biodiversité dans les BDESE.
-  Faire de la biodiversité un levier de dialogue social en lien avec la transition écologique.
-  Renforcer l'engagement des entreprises en faveur de la biodiversité dans les instances représentatives du personnel et suivre des indicateurs biodiversité en entreprise et les présenter annuellement aux IRP.
-  En lien avec la stratégie établie par l'entreprise, indexer une partie de la rémunération variable des dirigeants à la réalisation d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs favorisant la réduction des pressions, la prévention et l'évitement des atteintes à la nature, ainsi que sa préservation et sa restauration, ainsi que dans les accords d'intéressement.
-  Mobiliser les fédérations et filières, comme cela a pu être amorcé lors du Roquelaure et des Comités stratégiques de filière, pour qu'elles développent des outils ou cartographies de risques biodiversité concernant leurs activités, notamment pour aider les PME à identifier leurs enjeux clés.
-  Créer un *Club France* des entreprises qui utilisent la *Task Force on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) pour développer la pratique d'évaluation des risques biodiversité.

Préconisation 8 : Modifier les pratiques d'achats pour transformer les chaînes de valeur

Selon les activités, une partie importante des pressions sur la nature se trouve en amont de la chaîne de valeur : extraction ou culture des matières premières, production de matériaux ou objets semi-finis, etc. Aider sa chaîne de valeur à mieux prendre en compte la biodiversité passera par une mobilisation de la fonction achat des entreprises.

Les leviers d'action :

-  Systématiser la prise en compte de pratiques « vertueuses » dans la commande publique (dans les cahiers des charges et critères de choix d'une offre) et favoriser les achats en économie de fonctionnalité.
-  Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les achats des entreprises en mobilisant les acteurs de place (ObsAR...) et en diffusant les bonnes pratiques et outils, comme les chartes d'achats qui intègre des enjeux ou critères biodiversité.
-  Favoriser la construction de dynamiques de filières (chartes, labels, dispositifs de suivi/collecte de données et d'indicateurs mutualisés...).
-  Soutenir les filières de recyclage et réemploi : créer/soutenir les plateformes recensant les besoins et les initiatives (locales ou de filières) ainsi que l'éco-conception.

-  Installer un groupe de travail pour rapidement améliorer les pratiques ou alternatives aux matières premières les plus sensibles pour la biodiversité et renforcer l'information sur les impacts biodiversité des différentes matières premières.

Préconisation 9 : Valoriser les meilleures pratiques d'entreprises engagées

La valorisation des entreprises engagées et des meilleures pratiques permettra de transformer l'essai, de reconnaître leurs efforts et d'inciter d'autres entreprises, notamment les PME, à se lancer dans de telles démarches.

Les préconisations :

-  Intégrer la dimension biodiversité dans l'ensemble des labels environnementaux ou de qualité existants.
-  Mettre des moyens pour animer et valoriser le Club des EEN.
-  Faire de EEN un critère valorisant dans la commande publique et privée. Finaliser les travaux en cours sur le recensement des labels qui intègrent la biodiversité.
-  Faire connaître les bonnes pratiques d'usage de la norme ISO14001 et des normes complémentaires actuellement en finalisation pour prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les entreprises.
-  Créer un indice biodiversité pour les PME, par exemple en se basant sur ACT Biodiversité
-  Identifier les filières ou entreprises stratégiques sur la biodiversité pour les accompagner, en complément des filières à forts impacts identifiées dans la SNB.
-  Mobiliser les fédérations professionnelles afin qu'elles communiquent et mettent en avant les initiatives recensées dans leurs domaines d'activité.
-  Développer une « équipe de France » des entreprises qui ont des solutions pour la biodiversité et faire la promotion à l'internationale de l'ensemble des solutions apportées par ces entreprises françaises pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.
-  Recenser les *success stories* et les présenter non pas comme *success stories* biodiversité ou marginales mais les valoriser en tant que projet, qu'entreprise, qu'action au sein de différents cercles (trophées de l'innovation, présentations internationales...).

Axe 3 – Insérer l'entreprise dans son territoire et écosystème d'acteurs pour agir collectivement pour la biodiversité

Préconisation 10 : Améliorer la connaissance de la biodiversité et les bases de données libres

Pour faciliter la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, il est important de soutenir la recherche et le développement de connaissances à la fois de la recherche sur la biodiversité mais aussi

du côté économique et des pratiques d'entreprises. Pour prendre les bonnes décisions il est en effet indispensable d'avoir les meilleures informations et données disponibles.

Les leviers d'action :

-  Soutenir la recherche scientifique dans la recherche sur l'état et les tendances de la biodiversité et sur l'évaluation des impacts directs et indirects des activités économiques
-  Evaluer les risques et coûts de l'inaction biodiversité et produire des outils utilisables par les entreprises sur cet aspect.
-  Développer et mettre à disposition des entreprises des bases de données gratuites à l'instar de la base Impact de l'ADEME.
-  Valoriser les données publiques du Système d'information de l'inventaire du Patrimoine naturel (SINP) et la plateforme DEPOBIO.
-  Renforcer la diffusion des connaissances scientifiques grâce à des actions de vulgarisation auprès des acteurs économiques.
-  Faire connaître l'ensemble des guides et outils existants à destination des entreprises, en particulier via la Plateforme Entreprises & Biodiversité.
-  Faire connaître les programmes de sciences participatives pouvant être promus auprès des collaboratrices et collaborateurs et les actions mises en place par les Agences Régionales de la Biodiversité à destination des entreprises.

Préconisation 11 : Faciliter les synergies pour la protection et la restauration de la nature

Au-delà de l'action directe des entreprises sur leur site et chaîne de valeur économique, la préservation et la restauration des écosystèmes est un enjeu collectif. Toutes les entreprises, quel que soit leur taille ou secteur d'activité, peuvent prendre part à des actions d'intérêt général.

Les leviers d'action :

-  Recenser et promouvoir tous les mécanismes financiers permettant aux entreprises de contribuer à la restauration de la biodiversité (Fonds locaux et nationaux pour la restauration de la nature, PSE, soutien d'associations, ...) ou de faire émerger des enveloppes financièrement pouvant être fléchées sur la restauration de la biodiversité (produits partagés, arrondis en caisse, mécénat associé à un dispositif de cooptation des salariés, etc.).
-  Soutenir un cadre crédible pour le développement des Certificats biodiversité et SNCRR, en clarifiant leur utilisation vis-à-vis de la séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC), qui doit toujours privilégier l'évitement et la réduction.
-  Faciliter des groupes de travail locaux territoires & entreprise pour mener des actions cibler de maintien et préservation de la biodiversité (et des services écosystémiques) pouvant mener à des financements privés voire publics de préservation ou renaturation.
-  Créer des liens entre les clubs et réseaux d'entreprises et les territoires qui ont des enjeux de préservation ou restauration de la nature.

-  Développer une réflexion sur le rôle des assurances pour la préservation et l'assurabilité des écosystèmes.

Préconisation 12 : Mobiliser de concert la société les acteurs économiques avec la société civile et les institutions publiques et développer une vision commune de la biodiversité

La préservation de la biodiversité se fera qu'avec une large mobilisation de l'ensemble des acteurs, un changement de regard sur la nature et le développement de comportement plus responsables que ce soit dans son mode de vie, dans sa stratégie d'entreprise ou dans le cadre étatique.

Les leviers d'action :

-  Créer de nouveaux imaginaires vis-à-vis de la biodiversité et des modes de vie par des campagnes nationale de communication et le rôle des médias ; Travailler sur les discours politiques et médiatiques pour visibiliser l'érosion de la biodiversité, ses conséquences et les actions positives (sobriété, circularité, restauration...).
-  Soutenir des plateformes ou espaces de dialogue sur la biodiversité entre les pouvoirs publics, entreprises, acteurs financiers et société civile.
-  Proposer des instances de gouvernance collective sur certains enjeux (traçabilité, engagement fournisseurs, transition agricole), secteurs et territoires.
-  Développement de collectif départementaux/régionaux d'entreprises pour les appuyer vers une meilleure prise en compte de la biodiversité et créer un lien entreprise/territoire autour de la biodiversité, les Agences régionales de la biodiversité (ARB) pourront jouer un rôle d'animation.
-  Assurer une réelle place aux enjeux de biodiversité dans les COP régionales.
-  Soutenir les démarches collectives d'entreprises sectorielles ou interprofessionnelles.

Conclusion

L'intérêt et l'engagement des parties prenantes de l'entreprise sont présents, mais une concrétisation plus large nécessite un soutien accru des acteurs publics et une sensibilisation renforcée afin d'intégrer pleinement la biodiversité comme un enjeu majeur. En formalisant ses préconisations concrètes, le groupe de travail souhaite inciter au passage à l'action et provoquer un sursaut au sein des entreprises et des parties prenantes. Le CNB sera également attentif à la bonne articulation de l'ensemble des politiques publiques (par exemple avec le **Plan national d'adaptation au changement climatique - PNACC3** - qui vient d'être adopté) qui devra être fait afin de donner des lignes directrices claires aux acteurs économiques et de mutualiser les moyens.

L'importance et la rapidité de l'érosion de la biodiversité nous oblige à l'efficacité. Même s'ils sont difficiles à mesurer dans le domaine de la biodiversité, il est indispensable que des mesures soient élaborées et mise en œuvre pour évaluer les résultats des actions et dispositions engagées. Corrélativement, les dispositifs de contrôle doivent être améliorés, notamment dans leur dimension pédagogique.

Parmi les leviers d'action proposés dans ce rapport, le CNB souhaite notamment attirer l'attention sur certains d'entre eux :

- Donner les éléments clés de compréhension des enjeux de biodiversité pour les entreprises dans les programmes de formation et d'accompagnement à la création d'entreprises, en mobilisant notamment les CCI, CMA, BGE, Grandes écoles et universités, réseaux d'incubateurs etc... Réunir ces acteurs et l'OFB pour développer des outils simples (business model "Canvas" version durable...) pour aider les entrepreneures et entrepreneurs à se saisir du sujet.
- Soutenir le développement d'incubateurs ou de dispositifs visant la création d'entreprises qui développent des solutions pour la biodiversité et la transition des filières (ex : dépollution, solutions fondées sur la nature, écologie industrielle, biomimétisme, réduction des pollutions, lutte contre les espèces envahissantes, matériaux alternatifs...).
- Développer des aides à la création d'entreprise ciblées pour celles qui développent des produits ou services qui répondent aux enjeux de réduction des pressions sur la nature.
- Encourager par des fonds dédiés les innovations qui cibleraient des défis biodiversité, identifiés par les institutions scientifiques (INRAE, CEREMA, Agences de l'eau, ADEME, OFB, IFREMER, IRD, BRGM, Museum, ...).
- Assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des métiers et filières de formation initiale pour que les nouvelles générations arrivant en entreprise soient déjà préparées à ces évolutions.
- Lancer une étude ou réflexion sur les modèles économiques favorables à la biodiversité pour donner de la clarté et l'inspiration.
- Faire de la biodiversité un levier de dialogue social en lien avec la transition écologique.
- Evaluer les risques et coûts de l'inaction biodiversité et produire des outils utilisables par les entreprises sur cet aspect.
- Faciliter des groupes de travail locaux territoires & entreprise pour mener des actions cibler de maintien et préservation de la biodiversité (et des services écosystémiques) pouvant mener à des financements privés voire publics de préservation ou renaturation.
- Développement de collectif départementaux/régionaux d'entreprises pour les appuyer vers une meilleure prise en compte de la biodiversité et créer un lien entreprise/territoire autour de la biodiversité, les ARB pourront jouer un rôle d'animation.

Dans un monde où les tensions géopolitiques et économiques se renforcent, il est vital pour notre pays de préserver ses écosystèmes, territoires et ressources, qui seront garants de notre résilience et notre souveraineté.

Annexes :

Les organisations membres du CNB qui ont partagé des exemples d'actions, des freins identifiés ou des pistes de préconisation pour alimenter le groupe de travail :

CNPF ; IRD ; CSRPN ; CNAMS ; CNRS ; FNA ; Snpcc ; CPME ; UNICEM ; Fédération Française De La Cordonnerie Multiservice ; L'ATELIER DU MAITRE-BOTTIER ; Artisan cordonnier ; Syndicat des taxis du 06 ; CFDT ; Syntec Ingénierie bureau biodiversité et environnement ; MAB France ; UNCPIE (en tant que membre du CA de l'UNCPIE et présidente du CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot) ; LPO ; AFIE ; Plante & Cité ; Union nationale des CPIE ; Noé ; MEDEF ; UICN Comité français ; Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ; Muséum National d'Histoire Naturelle ; Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) ; Conseil régional d'Ile-de-France ; AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ; Orée ; FNPPR ; CNRS ; Région Centre Val de Loire ; Syndicat des énergies renouvelables (SER) ; CSRPN ; CFE-CGC ; Fondation pour la recherche sur la biodiversité ; ANEM ; WWF France ; CCI France ; France Chimie ; Mountain Wilderness ; Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) ; U2P ; Fédération Cinov

Les auditions menées :

Mathilde Louri - coordinatrice nationale SNB, MTE/DEB

- pour le MTE/CGDD : Juliette Moizo (adjointe à la sous-direction des entreprises), François Lemal (chef du bureau des engagements et des filières), et Mathieu Bolard (chargé de mission transition écologique des entreprises)

- Lora Rouvière - cheffe de service adjointe en charge de la mobilisation des entreprises, OFB

Sébastien Soleille - Fédération bancaire française (FBF)

Lucie Pecqueur et Nicolas Lancesseur - Institut de la finance durable (IFD)

Sandrine Berthet - Déléguée à la transition écologique - Direction Générale des Entreprises

Luce-Marie Petit - Chef de projet Sciences du Vivant et Etudes industrielles CEEBIOS

Les rapports de référence : Rapport Delannoy, Montaigne, Roquelaure, Guide MEDEF, guide CPME, Guide CFE-CGC, CESE, travaux sectoriels, IPBES.

Actions menées par des membres du CNB pour mobiliser les entreprises dans le cadre de mesures de la SNB ou plus largement :

	Actions menées en lien avec la SNB
CNPF	Mobilisation des entreprises pour financer les actions du Label Bas Carbone avec critères liés à la biodiversité (indice de biodiversité potentielle)

	Actions menées en lien avec la SNB
CSRPN	actions de mécénat en lien avec du génie écologique sciences participatives via un ABC

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
CNRS	Je dirige un projet dans le cadre du plan de relance France 2020, intitulé SOLUTIONS fondées sur la Nature (SOLU-BIOD). Dans ce cadre je co-construit certains projets avec des partenaires privés (EGIS, Vinci, ...)	Dans le cadre de living-labs SOLU-BIOD

	Actions menées en lien avec la SNB
FNA	Ressources en eau des territoires du sud de France sur les nappes phréatiques et l'impact de la biodiversité des lagunes méditerranéennes

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Snpcc	Zéro déchets	Plantation d'arbres

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
CPME	- Rédaction de deux guides sur la biodiversité (2014 et 2021) : ces derniers ont pour objectif d'informer, de sensibiliser et de présenter divers retours d'expérience à nos adhérents afin de les inspirer et de leur donner les clés pour agir. - Organisation d'une matinale CSRD et d'une matinale biodiversité en 2024 : la seconde, découpée en trois temps, a permis de revenir sur le contexte international et réglementaire, d'assister à des retours d'expérience (deux PME et une fédération professionnelle) et de présenter quelques solutions d'accompagnements existantes. - Interventions en 2022 et en 2024 au forum biodiversité et économie de l'OFB : en 2022, la CPME a présenté les actions qu'elle a mené en tant que partenaire engagé pour la nature (PEN). En 2024, elle a introduit une table ronde abordant le sujet de la biodiversité au sein du bâti. - Engagement PEN et présence dans le COPIL EEN : entre 2021 et 2024, la CPME a été reconnue partenaire engagée pour la nature (nos attendons la refonte du programme pour réitérer l'engagement). Elle est également active au sein du COPIL d'EEN, et a participé notamment à toutes les discussions ayant eu lieu autour de la modification du programme.	Création d'un groupe de travail eau/biodiversité : celui-ci est réuni régulièrement dans l'année afin d'aborder divers sujets et recueillir les remarques/positions de nos membres. Ecoconception d'infrastructure marine

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
UNICEM	L'UNICEM propose très régulièrement des webinaires de sensibilisation aux thématiques de la SNB. Nous avons organisé le 30 mai 2024 un webinaire de présentation de la SNB présentée par Sandrine Bélier, Directrice d'Humanité et Biodiversité et le 24 avril 2024 un webinaire sur la gestion des espèces exotiques envahissantes avec l'appui du Centre de Ressources et des retours d'expériences. Par ailleurs, l'UNICEM invite très régulièrement des experts pour présenter des sujets (pollinisateurs, dispositif entreprise engagée pour la nature, ...) dans ces réunions pour sensibiliser les adhérents.	L'UNICEM et plus particulièrement l'UNPG 1/ édite des guides, la dernière publication concerne une analyse des outils d'empreinte pour le secteur, 2/ a été reconnue Partenaire engagé pour la nature en 2022 3/ intervient dans des ateliers (Forum biodiversité et économie, 2024) et réunions (Comité environnement du MEDEF...) et 4/ lance chaque année un programme de comptage des hirondelles de rivage (soutenu par la LPO, les CPIE, ...).

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
L'ATELIER DU MAITRE-BOTTIER	AUDIT DE LA CMA SUR L'ECO RESPONSABILITÉ DE L'ATELIER	TRI

	Autres actions de mobilisation menées
CFDT	- Accord national interprofessionnel transition écologique et dialogue social - Contribution à la norme AFNOR SPEC Entreprise symbiotique - Contribution de la fédération Agri Agro CFDT aux trajectoires de réduction des pesticides - Outils pour les élus d'entreprises pour agir sur la biodiversité au travail - Contribution CFDT aux évolutions normatives de reporting (BEDESE, CSRD)

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Syntec Ingénierie bureau biodiversité et environnement / société Biotope	Pour répondre aux enjeux du changement climatique, Syntec-Ingénierie a structuré son action en faveur du climat à travers la création en 2019 d'une charte de l'ingénierie pour le Climat. En 2024, Syntec-Ingénierie a lancé sa nouvelle feuille de route stratégique intitulée « Un autre monde est atteignable » qui reflète l'engagement de la profession vers un avenir plus durable et responsable, dont un axe dédié à la transition écologique et énergétique. À travers cette nouvelle charte, Syntec-Ingénierie intègre dorénavant les enjeux de préservation et restauration de la biodiversité dans ses engagements et a lancé une nouvelle charte de l'ingénierie pour le climat et la biodiversité structurée en 3 axes : 1) Agir concrètement en faveur du climat et de la biodiversité au travers des projets confiés aux entreprises 2) Être exemplaire dans leurs activités propres 3) Soutenir l'engagement des collaborateurs en faveur du climat et de la biodiversité par la formation. La nouvelle charte climat & biodiversité lancée en septembre 2024, regroupe déjà plus de 60 entreprises signataires et représente +70 000 collaborateurs : https://www.syntec-ingenierie.fr/charte-climat/ Aussi, les entreprises adhérentes de Syntec-Ingénierie sont pour certaines également inscrites dans d'autres démarches d'engagement comme par exemple « Entreprise Engagée pour la Nature » de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans l'objectif de faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'action en faveur de la biodiversité.	En lien avec la charte climat et biodiversité, ainsi que la feuille de route « un autre monde est atteignable », Syntec-Ingénierie a lancé un partenariat en coopération avec le Muséum National d'Histoire Naturelle ainsi que l'Office Français de la Biodiversité, pour développer des formations continues à destination de ses entreprises adhérentes sur l'évaluation environnementale et la biodiversité. Le partenariat a permis la coréalisation de trois conférences sur la thématique de la biodiversité et plus particulièrement sur les grands enjeux de la biodiversité, les indicateurs de biodiversité ainsi que les solutions fondées sur la nature. Avec la fédération Syntec et les partenaires sociaux, Syntec-Ingénierie a également signé l'accord-cadre « Climat et Métiers de l'Ingénierie ». Ce programme, soutenu par l'OPCO Atlas, est un engagement à développer l'emploi et compétences (EDEC) dans l'ingénierie afin de mieux répondre aux enjeux climatiques et de biodiversité. En effet, les entreprises d'ingénierie sont identifiées comme des acteurs clés dans la conception et la mise en œuvre de solutions en faveur du climat et de biodiversité, dans l'objectif de renforcer la montée en compétences des salariés pour répondre aux grands enjeux de la transition écologique. Ce programme permet de donner de la visibilité sur les compétences nécessaires (étude OPIIEC biodiversité réalisée en avril 2022 par exemple) et de structurer une offre de formation et certifications adaptée aux besoins des entreprises, ainsi qu'organiser les financements associés. Les entreprises d'ingénierie œuvrent également au niveau de leurs entreprises pour proposer des actions de mobilisation en faveur de la biodiversité comme par exemple : des semaines de sensibilisation sur les enjeux de biodiversité, la mise en place d'outils d'analyse des services écosystémiques, la réalisation de guide métiers, des plans d'action biodiversité sur leurs sites, le déploiement de solutions vertueuses comme les solutions fondées sur la nature (SFN)...

	Actions menées en lien avec la SNB
MAB France	Axe 1 : Réduire la pression qui s'exerce sur la biodiversité Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs (Mesures 31, 32, 33, 34, 35) Les Réserves de biosphère encouragent les acteurs socio-économiques qui prennent des initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable, à devenir "éco-acteurs". Ils prennent des engagements concrets et mesurables en matière de biodiversité, d'environnement et de développement durable, dans le cadre d'une démarche de progrès. En complément, les Trophées des Réserves de biosphère identifient et priment annuellement des initiatives d'acteurs locaux. Ils permettent de promouvoir des initiatives originales dans le domaine du développement durable, menées par des entreprises et autres acteurs des Réserves de biosphère.

	Actions menées en lien avec la SNB
MAB France	Le MAB FRANCE co-préside en la personne de son président le GT d'OREE « Biodiversité & Stratégie de décisions et d'actions » Didier Babin est aussi personnalité qualifiée du Comité Technique de la plateforme nationale française « Entreprises et Biodiversité »

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
UNCPIE (en tant que membre du CA de l'UNCPIE et présidente du CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot)	Le CPIE 47 a mené ou mène plusieurs actions d'accompagnement des entreprises en faveur de la biodiversité : -EDF (énergie - centrale nucléaire de Golfech - 82) : diagnostic écologique, plan d'actions, mesures de gestion, sensibilisation des salariés, valorisation de la biodiversité, création d'un sentier pédagogique, étude expérimentale sur la ripisylve, restauration de la ripisylve -Limagrain (agroalimentaire - 47) : diagnostic écologique, plan d'actions, mesures de gestion, sensibilisation des salariés, formation des prestataires, végétalisation -LVMH (pépinière - Latour Marliac - 47) : suivis écologiques/inventaires -Mourlan (filiale bois - 33) : diagnostic écologique, plan d'actions, mesures de gestion, sensibilisation des salariés, formation des prestataires, valorisation de la biodiversité -Naturgie (agroalimentaire - 47) : appui conseils, végétalisation, dispositifs d'inventaire de la biodiversité, mise en place d'un Carré pour la biodiversité -Nexteam (aéronautique - 47) : plantation de haie champêtre, chantier participatif avec des salariés et scolaires -SAUR (eau - filiale Eau de Garonne - 47) : diagnostic écologique, plan d'actions, mesures de gestion, plantation de haie champêtre, renaturation de mares, pose de dispositifs d'accueil de la biodiversité, sensibilisation des salariés, formation des prestataires, valorisation de la biodiversité -Unicem (filiale des carrières - 47) : conception d'un radeau à Sternes, suivis	Information sur le dispositif "Entreprise engagée pour la nature". Axe d'action à venir : accompagnement d'entreprises dans leur candidature EEE. Le CPIE 47 est lui-même reconnu "Partenaire engagé pour la nature" (PEN), ce qui lui permet d'autant plus d'accompagner les EEN et les TEN, maillant ainsi progressivement une dynamique territoriale de mobilisation des acteurs en Lot et Garonne.

	écologiques/inventaires, projet de plantation de haie champêtre	
--	---	--

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
LPO	Réduction des pressions : accompagnement de la filière de la construction via la formation (Réintégrer la biodiversité dans vos projets d'aménagement), sensibilisation et conseils sur prise en compte des espèces du bâti lors de la rénovation des bâtiments Programme Refuges pour améliorer la prise en compte de la biodiversité sur leur foncier/bâti Accompagnement divers des entreprises en lien avec leurs impacts sur la faune, de par leurs activités ou sur leur foncier (ex : impact lignes électriques, restauration zones humides...)	Ateliers, sorties nature, webinaires de sensibilisation sur certains sujets Diagnostics et préconisation sur cavités pièges Diagnostics faune/flore, préconisations en lien, sensibilisation des salariés sur sites

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
AFIE	Plans d'action opérationnels : Mise en œuvre de plans d'action pour former les équipes opérationnelles et les sensibiliser aux enjeux de biodiversité sur le terrain. Analyse des risques : Réalisation d'analyses des risques de dépendance des entreprises à la biodiversité et des impacts sur celle-ci, afin de garantir la robustesse des stratégies mises en place. Élaboration de politiques robustes : Accompagnement des entreprises pour développer des politiques de biodiversité solides, répondant à la fois aux enjeux globaux et aux objectifs de la SNB. Sensibilisation et formation : Organisation de formations pour renforcer la connaissance des collaborateurs sur la biodiversité et leur engagement. Participation aux groupes de travail de la SNB : Participation aux groupes de travail de l'ancienne version de la SNB pour renforcer la prise en compte du secteur privé Mobilisation du secteur privé : Accompagnement d'entreprises dans des dispositifs comme "Entreprises engagées pour la nature", pour structurer leur engagement en matière de biodiversité. Mise en conformité avec la CSRD : Accompagnement des entreprises dans la mise en conformité avec la CSRD, en les aidant à répondre aux exigences de reporting sur la biodiversité.	Conférences et colloques : Participation à des conférences et colloques visant à promouvoir la prise en compte de la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur des entreprises et à renforcer les liens entre la science et le secteur privé. Dossier avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Argentine : Réalisation d'un dossier sur la biodiversité en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Argentine. Articles sur les stratégies de biodiversité : Rédaction d'articles sur la mise en œuvre de stratégies de biodiversité efficaces, en expliquant comment les entreprises peuvent intégrer ces enjeux dans leurs pratiques et pourquoi il est crucial de les prendre en compte pour réduire les risques, renforcer la résilience des entreprises et garantir leur durabilité à long terme.

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Plante & Cité	- Dans le cadre de la mesure 18 : développement et promotion du label EcoJardin sur la gestion écologique des espaces ouverts au public (www.label-ecojardin.fr). Au-delà des opérateurs publics, le label EcoJardin est actuellement détenu par des entreprises et des bailleurs sociaux. - Dans le cadre de la mesure 28 : projet PlanEcojardin pour outiller les services de l'Etat dans la mise en oeuvre de la gestion écologique de leurs espaces (https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/121). Le jeu sérieux PlanEcojardin a été diffusé à 800 exemplaires, dont des entreprises qui souhaitent mieux comprendre les enjeux de la gestion écologique pour les espaces dont elles ont la gestion.	- Kit de communication pour la mise en œuvre du « zéro phyto » dans les co-propriétés (https://www.ressources.plante-et-cite.fr/Record.htm?idlist=4&record=19182474124919006569) - Rénovation du bâti et biodiversité – panorama de solutions et plan de gestion : (https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/120/renovation_du_bati_et_biodiversite) - Le Barème de l'arbre VIE/BED : un outil pour connaître la valeur des arbres et évaluer les dégâts, et sensibiliser les entreprises intervenant sur le domaine public à la protection du patrimoine arboré existant (https://www.baremedelarbre.fr/) - Conception écologique d'un espace public paysager : guide pour la conduite de projet (https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/60) - Sensibiliser à la gestion écologique des espaces verts et de nature par un jeu sérieux « PlanEcojardin » (https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/121)

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Union nationale des CPIE	l'Union nationale des CPIE accompagne son réseau d'associations locales, pour mobiliser les entreprises dans l'action territoriale en faveur de la biodiversité. Les actions mises en oeuvre sont spécifiques aux contextes et enjeux de chaque territoire, et recouvrent plusieurs mesures de la SNB : - Mesure 10 "Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes" : Exemple de l'action du CPIE Mascarin suite à l'incendie du Maïdo en 2020, avec un rôle de facilitation pour mettre en lien un collectif d'entreprises locales avec les collectivités territoriales pour mener des actions d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes. - Mesure 15 "Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques" : L'Union nationale des CPIE porte un partenariat national avec EDF, mettant en lien des CPIE avec des sites de production d'énergie nucléaire pour les impliquer dans une dynamique territoriale pour la biodiversité. Des partenariats régionaux se sont aussi développés, par exemple en région Auvergne-Rhône-Alpes. - Mesure 31 "Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité" : L'Union nationale des CPIE et son réseau sont impliqués dans la mobilisation d'entreprise et leur accompagnement dans le cadre du programme Entreprises Engagées pour la Nature. - Mesure 33 "Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité" : Les nombreuses actions de mobilisation des acteurs locaux portées par le réseau des CPIE concernent les entreprises, avec par exemple la mise en oeuvre du programme de sciences participatives Un Carré pour la Biodiversité sur des sites d'entreprises, en lien avec une dynamique territoriale (et souvent un Atlas de la biodiversité communale).	De nombreuses actions sont menées par les CPIE avec les entreprises de notre territoire, il n'est pas possible de les retranscrire de façon exhaustive. Cependant, toutes les actions identifiées (et notamment celles citées ci-dessus) répondent à au moins une mesure de la SNB.

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Noé	1. Sensibiliser et engager les professionnels et acteurs façonnant le territoire aux enjeux de préservation et restauration des pollinisateurs sauvages (ex : Forvia, WPD) > Action 3 de la Mesure 27 de la SNB se rapport au Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation : Formations généralistes aux pollinisateurs sauvages auprès d'entreprises (2 en 2023) ; Webinaires de sensibilisation aux enjeux de restauration d'espaces pour les pollinisateurs sauvages (5 en 2023 touchant 100 à 150 personnes) ; 4 Journées d'animation auprès de riverains de sites de production d'ENR terrestre de WPD, pour les sensibiliser aux pollinisateurs sauvages, présenter les mesures de protection sur ces sites et les encourager à de bonnes pratiques sur le territoire ; Intervention lors d'événements à large audience : Table ronde "Des outils pour concilier énergies renouvelables et biodiversité " présentée aux Journées Rencontre Biodiversité et Territoires organisées par l'OFB les 12 et 13 décembre 2023 Table ronde "EnR et biodiversité : réduire les impacts environnementaux durant l'exploitation des parcs" pour présenter le retour d'expérience d'accompagnement de la filière ENR avec un développeur au Forum sur les énergies renouvelables Energaïa en décembre 2023, Participation aux Assises nationales des pollinisateurs en 2023 Animation et participation à la table ronde "Adaptation des méthodes de gestion face au changement climatique : imaginer des nouvelles approches pour la conservation de la biodiversité" aux Assises nationales de la biodiversité en 2024 Présentation à l'atelier "Entreprises _ comment accueillir la biodiversité sur vos sites" du Forum économie et Biodiversité en 2024. 2. Défendre une meilleure prise en compte de celle-ci au sein des filières agroalimentaires > mesure 12 visant à « accompagner le secteur agricole dans sa transition » > mesure 31 qui insiste sur l'importance de "l'accompagnement des entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité" avec notamment une action 4 dont l'objectif est de "développer et promouvoir les initiatives collectives pour faire progresser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies des entreprises". - Noé accompagne une douzaine d'acteurs agricoles et agroalimentaires dont la majeure partie se retrouve au sein du Club Agata, lui permettant d'expérimenter, capitaliser et ensuite diffuser des outils et recommandations pour faire engager globalement le secteur agroalimentaire. L'animation de ce Club au travers de 3 à 4 groupes de travail par an et d'une lettre d'information. Certains acteurs portent des initiatives pour accompagner la transition agroécologique et bénéficient d'un accompagnement technique et stratégique particulier de Noé (Barilla France avec la marque Harrys, le Label Bee Friendly, le Collectif	1. Noé s'attache aussi à favoriser la mobilisation des consommateurs, en complément des filières et pour favoriser leur propre mobilisation, pour soutenir les changements de pratiques, et a donc engagé, en s'inspirant des échanges du Club Agata, différentes activités qui concourent à la réalisation d'un scénario où le consommateur conscient des enjeux aura à disposition des informations suffisamment pertinentes pour l'orienter vers des choix de consommation favorables à la biodiversité et soutenir les filières de production exemplaires : - Premier Baromètre « Les Français, leur alimentation et la biodiversité » au second semestre 2022, qui sera renouvelé d'ici 2026 ; - Journée de travail collective en mars 2024 avec 82 participants pour co-construire des idées pour mobiliser les consommateurs pour l'accélération des transitions alimentaires favorables à la biodiversité et livret d'actions issus des ateliers de cette journée. 2. Noé accompagne enfin les acteurs en maîtrise du foncier pour réduire les pressions et restaurer la nature en ville : réduction de la pollution lumineuse, gestion écologique des espaces verts, renaturation de la ville (trame verte, bleue, noire) - Accompagnement pour l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts et la limitation de la pollution lumineuse sur les sites d'entreprise : - Diagnostic personnalisé des pratiques de gestion ; - Conseils pour mise en place progressive de pratiques de gestion plus favorables à la biodiversité : tonte différenciée, valorisation des essences locales, aménagements d'abris pour la faune, réduction des plages d'éclairage, etc. ; - Mise à disposition d'aides personnalisées pour les entreprises : fiches techniques ciblées (ex : impliquer les ESAT dans les pratiques de gestion écologique), aide à l'analyse des contrats de gestion, lien avec des acteurs du terrain, etc. - Valorisation des engagements grâce à l'attribution de la reconnaissance Jardins de Noé, aujourd'hui 50 sites et projets d'entreprises (RTE, Bouygues Immobilier, Forvia, Les Mousquetaires, Imeca, 3F, Véolia) - Développement d'outils et dispositifs pour favoriser le déploiement large de cette reconnaissance dans les entreprises accompagnées : - Charte de 10 engagements permettant la reconnaissance "Jardins de Noé" adaptées aux enjeux de la gestion des sites d'entreprise - Documents d'aide à la reconnaissance : liste des bonnes pratiques associées à chaque geste de la Charte des "Jardins de Noé", fiches conseils adaptées aux enjeux et contraintes des entreprises, processus de reconnaissance adapté aux pratiques internes (ex : audit mené par des gardiens d'immeuble) - Outils de communication pour faciliter l'acceptabilité des changements de gestion : flyers, panneaux pédagogiques, webinaires, sensibilisation lors d'événements internes. Valorisation externe : relais sur les sites de Noé et de "Jardins de Noé", valorisation des actions

Nouveaux Champs porteur du label Zéro Résidus de Pesticides, Les Prés Rient bio porteur de la marque Les 2 Vaches, - En s'appuyant sur ce Club Noé développe des outils destinés principalement aux acteurs des filières agroalimentaires (agriculteurs, coopératives et négoce, industriels, etc.) qui visent principalement à faciliter l'évaluation et d'améliorer la prise en compte de la Biodiversité dans les systèmes agricoles et complète le Référentiel de 14 indicateurs de biodiversité pour les filières agroalimentaires (végétales) publié en 2021, avec le lancement des travaux sur les indicateurs élevages avec un groupe de travail dédié du Club Agata avec notamment la participation de Les Prés Rient Bio (filiale de Danone détentrice de la marque Les 2 Vaches, Mondelez International et la Filière Harmony, Océalia et Pink Lady Europe). - 4 membres du Club Agata ont déployé, avec l'aide de Noé des projets pilotes pour coordonner des dispositifs de suivi d'indicateurs de biodiversité afin d'initier, piloter et animer leur démarche de prise en compte de la biodiversité avec le fournisseurs et partenaires amont : -Coopérative Océalia, en partenariat avec l'AGPB et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine : 4 exploitations, 2 campagnes, document de projet pour passage à l'échelle (plus de 300 agriculteurs) présenté pour un financement auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine - Agromousquetaires et ses filières vin et céréales : 7 coopératives, 3 campagnes - Barilla France et sa filière Harrys : 7 coopératives, 4 campagnes - Collectif Nouveaux Champs (porteur du Label Zéro Résidu de Pesticides) : 2 campagnes 9 exploitations Ces projets peuvent amener à mobiliser des prestataires que Noé identifie via son annuaire de naturalistes disponible pour le monde agricole. Un travail d'évolution de ces pilotes vers une « stratégie biodiversité » plus développée autour de la mobilisation de chaque filière pour la prise en compte de la biodiversité a été amorcée fin 2023 : engager une démarche plus stratégique, co-construite sur mesure, et donc plus complète (mettre les indicateurs au service de stratégies biodiversité chiffrées, les mettre au cœur de projets conçus pour valoriser de manière cohérente les résultats, les adosser systématiquement à des démarches de formations). - Pour ces différents projets pilotes, le Club Agata produit des bilans confidentiels et publics, anime des événements visant à favoriser le dialogue avec les participants et les experts naturalistes et écologues, et assure la valorisation des projets. - L'accompagnement de Noé peut aussi se traduire par la participation à des comités « parties-prenantes », « experts », « filières », etc. (Comité experts Harrys, Comité de labellisation Bee Friendly, Comité parties prenantes Interbev, Comité parties prenantes La Coopération agricole, Comité d'experts Harmony) où Noé est en capacité de partager son avis critique et ses recommandations sur les réflexions stratégiques et méthodologiques engagées par un porteur de démarche. - Enfin Noé, en étroite collaboration avec le l'OFB,	menées lors de conférences ou événements nationaux (ex : RBE de l'OFB).
--	--

	coordonne depuis 2024 un consortium d'acteurs de la biodiversité et de l'agroécologie au service de la transformation des filières dans le cadre du projet Life Biodiv'France. En mettant en synergie les initiatives qui ont fait ou commencent à faire leurs preuves, trouvent écho et écoute sur le terrain, et présentent un fort potentiel d'impact pour la biodiversité des milieux agricoles, son objectif principal est de co-développer une méthodologie d'accompagnement transversal et systémique des entreprises et têtes de réseaux des filières agricoles, vers la transition agroécologique.	
--	--	--

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
MEDEF	Actions de mobilisation menées en lien avec l'axe 1 "Réduire les pressions directes et accompagner les secteurs prioritaires" : Réduction des pressions directes : - Lutter contre l'artificialisation des sols (mesure 2) : publication du vade-mecum ZAN du MEDEF et organisation de deux webinaires - Agir sur nos importations pour limiter nos impacts à l'étranger, RDUE (mesure 4, action 3) : mise en place d'un GT Déforestation et d'un dialogue régulier avec les équipes en charge du sujet au CGDD, organisation d'un webinaire dédié - Réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat (mesure 5) : le MEDEF a répondu aux consultations relatives au PPE, à la SNBC et au PNACC, sujets traités par différentes instances du MEDEF (Comité Energie et compétitivité, Comité Changement climatique, GT Adaptation) - Publication du guide MEDEF sur "Les nouveaux enjeux de l'eau pour les entreprises et les territoires" Mesures sectorielles - Les fédérations professionnelles adhérentes du MEDEF se mobilisent en matière de biodiversité, en lien avec les mesures de la SNB. Voici quelques exemples d'initiatives (liste non exhaustive) : - La Fédération Française du Bâtiment (FFB) a publié un guide pratique pour préserver la biodiversité sur les chantiers intitulé "Biodiversité et chantier de bâtiment : l'essentiel pour comprendre, anticiper et agir" - La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) a développé Lucee-TP, la première application dédiée à l'identification et le suivi des EEE sur les chantiers. - La Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA) a créé une fresque de la cosmétique pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux (notamment biodiversité) et donner des clés d'action. Actions de mobilisation menées en lien avec la mesure 31 "Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité" : CSRD (action 1) : - Organisation d'un webinaire de décryptage des ESRS environnementaux avec l'ANC, en partenariat avec l'AFEP ; - Organisation de réunions en partenariat avec l'AFEP pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des ESRS environnementaux, y compris l'ESRS E4 "Biodiversité et écosystèmes" ; - Guide MEDEF d'accompagnement à la mise en œuvre de la CSRD à paraître au 1er trimestre 2025 ; - Ajout d'un module CSRD à destination des TPE/PME au MOOC "Entreprises et biodiversité" porté par la LPO, en partenariat avec le MEDEF et l'OFB (3145 inscrits) ; - Intervention du MEDEF lors d'un atelier dédié à la biodiversité et à la CSRD à l'occasion du Forum Biodiversité et Economie ; - 5 ateliers dédiés à la CSRD au programme de la Semaine de l'entreprise responsable et inclusive	- Le MEDEF est partenaire du dispositif act4nature international porté par Entreprises pour l'Environnement, est membre du COPIL et participe au comité de relecture des engagements ; - Contribution à l'élaboration de la Plateforme Entreprises et Biodiversité d'Orée, qui sera présentée au Comité Biodiversité du MEDEF prochainement ; - Organisation d'un webinaire à l'occasion de la COP15 et production d'une note de décryptage de la COP16 à destination des adhérents et intervention de l'IDDRI en Comité Biodiversité ; - Intervention en plénière du co-Président de la Commission Transition écologique et économique du MEDEF, Benoît Clocheret, à l'occasion du Forum Biodiversité et Economie ; - Renouvellement de la convention de partenariat du MEDEF avec Epiterre ; - Réalisation d'un nouveau teaser du MOOC Entreprises et Biodiversité avec l'intervention de Patrick Martin, Président du MEDEF ; - Intervention d'Olivier Thibault et de Florence Clap au Cercle de l'énergie et du développement durable du MEDEF ; - Organisation d'une plénière dédiée aux océans à l'occasion de l'événement annuel du MEDEF, la Rencontre des entrepreneurs de France (REF) ; - Dans les territoires, les MEDEF territoriaux et régionaux se montrent forts d'initiatives. Le MEDEF Normandie a par exemple mis en place, en partenariat avec la préfecture de Normandie et la DREETS, le dispositif "Ma route RSE" dont l'objectif est d'accompagner les TPE, PME et ETI dans l'opérationnalité avec des outils décryptés et professionnels engagés. Parmi les actions réalisées, Les Pas Ornaïes de la biodiversité visent à comprendre les enjeux de biodiversité et l'impact sur les activités des entreprises ornaïses via une formation, des échanges et des visites de terrain. Dans les Outre-mer, le MEDEF Guadeloupe et le Grand port maritime de la Guadeloupe ont organisé une matinée dédiée à la restauration de la biodiversité avec la plantation de palétuviers, un circuit et des stands animés par des experts. Le MEDEF Centre-Val de Loire est en train de mettre en place un accompagnement spécifique à la biodiversité à destination des TPE/PME, incluant la réalisation d'un diagnostic.

(SERI) organisée par le MEDEF et l'AFMD (dont certains replays sont disponibles sur le site de l'Académie MEDEF).

Entreprises engagées pour la nature (action 2) :

- Le MEDEF est membre du COPIL du dispositif, participe aux jurys de relecture et est un Partenaire engagé pour la nature ;
- Intervention de l'OFB et d'une ARB au Comité Transition écologique des territoires du MEDEF pour présenter le dispositif EEN et son projet de territorialisation ;
- Le Parcours ambassadeur du MOOC "Entreprises et Biodiversité" porté par la LPO en partenariat avec le MEDEF et l'OFB permet un accès facilité au dispositif EEN ;
- Promotion du dispositif dans le Guide des acteurs et outils de la transition écologique du MEDEF

Outils publics d'accompagnement (action 3) :

- Présentation des travaux en cours sur ACT Biodiversité lors de la journée ACT, organisée en partenariat avec et au MEDEF ;
- Une intervention de Bpifrance dans le cadre d'un webinaire de l'Académie MEDEF pour présenter le diag' Biodiversité en prévision Identifier les freins et leviers à l'échelle des filières (action 5) ;
- Contribution du MEDEF au Roquelaure des entreprises et de la biodiversité : participation au GT Gouvernance, mise en place d'un groupe de suivi et réponse à la consultation

Actions de mobilisation menées en lien avec la mesure 39 "Mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité" :

Engagement volontaire des entreprises en faveur de la restauration des écosystèmes (action 4) : cycle d'auditions sur le thème de la compensation (séquence ERC, certificats, SNCRR) mené par le Comité biodiversité du MEDEF avec les interventions de Carbone4/MnHn, du LIFTI et de Patrick Deronzier (à venir).

Intervention du MEDEF lors d'un atelier dédié au financement de la biodiversité à l'occasion du Forum Biodiversité et Economie.

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
UICN Comité français	Le Comité français de l'UICN travaille avec les entreprises depuis 2008 à travers des partenariats d'expertise et avec un groupe de travail « Entreprise et biodiversité », rassemblant, ses entreprises partenaires, ses membres et ses experts. De nombreuses actions que nous menons contribuent à la mise en œuvre de la SNCB. En voici quelques-unes : • Axe I - mesures 12 à 18 : accompagnement de nos entreprises partenaires dans leur stratégie biodiversité pour réduire leurs impacts (secteur de l'énergie et construction notamment (EDF, ENGIE Storengy, Heidelberg Materials France, Primagaz, EQIOM). • Axe II – co-construction de plan de gestion cadre pour leurs sites industriels, appuis à des projets de restauration des écosystèmes, en particulier accompagnement pour les projets de Solutions fondées sur la Nature (SfN) selon les standards de l'UICN. Rédaction d'un guide pour la mise en œuvre de SfN pour les entreprises. • Mesure 31-3.31.1 : suivi de la mise en place de la CSRD pour certaines de nos entreprises partenaires. • Mesure 31-3.31.2 : accompagnement de toutes nos entreprises partenaires (multinationales, mais aussi filiales) dans EEN, dans leurs engagements/réengagements/bilans. • Mesure 32 : travail sur la chaîne de valeur, construction de fiches proposant des recommandations à destination des directions achats et amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les certifications. • Mesure 39.1 : relecture des rapports DD de nos entreprises partenaires. • Mesure 39.4 : travail sur l'approche « positif pour la nature » et les mécanismes de certificats biodiversité. Proposition d'une motion et d'un positionnement sur la réglementation les mécanismes de financement basés sur les certificats de biodiversité garantissant les effets positifs sur la nature. • Membre de la plate-forme Entreprise & biodiversité. • Membre du comité de pilotage du FBE et organisation de trois ateliers en 2024. L'ensemble de ses travaux sont disponibles sur : https://uicn.fr/entreprises-et-biodiversite/	• Valorisation de bonnes pratiques, mise en réseau, échanges pour progresser sur la thématique, à travers les réunions et les travaux communs du groupe de travail Entreprise & biodiversité • Nombreuses sensibilisations et formations en interne aux entreprises sur les enjeux de biodiversité • Intégration de la biodiversité dans les outils de gestion des entreprises.

	Actions menées en lien avec la SNB
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	Sollicitation/mobilisation dans le cadre d'actions liées notamment à : - la politique RSE des entreprises, - ou encore en lien avec des séquences Éviter Réduire Compenser, - l'usage et impact des entreprises sur les espaces naturels, - crédit carbone... cf. https://reseau-cen.org/la-federation/partenariats/

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Muséum National d'Histoire Naturelle	Mesures 38 et 39 SNB : . Recherche / Expertise / Formations - PatriNat : collaborations recherche/expertise avec nombreuses entreprises (Imerys, EDF, SUEZ, Eurovia...). - CBNBP : 1 nouvelle collaboration de recherche avec CDC Biodiversité et la Société des Grands Projets - Montage d'un partenariat Syntec-Ingénierie pour le développement de la formation continue biodiversité à destination des bureaux d'études dans le cadre du projet de coopération avec l'OFB : cycle de 3 conférences réalisé et formations en cours de construction. - ISYEB (Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité) : Collaboration recherche/expertise avec Setec Energie Environnement autour de l'éolien en mer et l'ichtyoplancton. Deux nouvelles collaborations de recherche avec ORIUS et PARROT. - CESCO (Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation) / MNHN-CNRS : Travaux sur les certificats biodiversité et la CSRD. Animation de fresque de la biodiversité dans des entreprises. Chercheurs mobilisés sur les aspects réglementaires des politiques publiques. Mobilisation des jardiniers du bureau d'étude MUGO paysage sur la mise en place de programmes de sciences participatives (Florilèges, Propage) dans un objectif d'améliorer la gestion des espaces verts et restaurer des prairies permanentes (mesure 24 SNB 2030). Formation des paysagistes de MUGO sur les enjeux liés à l'effondrement de la biodiversité. . Développement -Une quarantaine de mécénats entre mars et novembre 2024 : environ 3,4 millions d'euros. -Dispositif des séminaires biodiversité proposés aux entreprises : conférence scientifique autour et visite de site / collections : près de 82 000 euros HT récoltés depuis la création du dispositif en 2023. -Dîner de gala organisé en 2024 : 360 400€ récoltés, animation et projet de recherche soutenu. -Fonds de dotation Muséum pour la Planète : 20 mécènes. Mesures 16-18-31 : . Expertise / Recherche Accompagnement des partenaires et développement de méthodologies et d'outils autour de thématiques variées (interactions biodiversité et activités anthropiques, trajectoire des écosystèmes, enjeux faune flore habitats et continuités écologiques) : - Appui expert sur les sujets d'enjeux patrimoniaux, compensation, ZAN, connectivité, pressions, données... - Contribution scientifique aux engagements publics en faveur de la biodiversité EEN/Act4Nature/SNB - Faciliter le lien et la contribution aux politiques publiques (AP, ERC, artificialisation, restauration, pollinisateurs...) -> mieux intégrer les enjeux à différentes échelles (national, territoire). - Test de méthodologies, outils, développement	Le MNHN, en tant que partenaire scientifique a participé au développement de la plateforme Entreprises & Biodiversité (https://eb.librae.fr/) développée par OREE, en alimentant en ressources, outils, initiatives et formations.

de programme (IQE/IPE, programme Golf pour la Biodiversité, PERSICAIRE, Boîte à outils Biodiversité...) pour minimiser les impacts des pratiques et proposer des solutions sur des projets.

- Mise en réseau des structures scientifiques, acteurs économiques, gestionnaires.

- CESCO (Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation) / MNHN-CNRS :

Financements CIFRE : collaboration de recherche avec Engie lab / CRIGEN sur l'impact des centrales solaires sur la biodiversité, également MUGO (bureaux d'étude paysage), CEA.

Travaux en collaboration avec des aménageurs autour de l'impact éolien : France Energie Eolienne et France Energies Marines.

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTTP)	Dans le cadre de sa stratégie biodiversité, reconnue au titre du programme Partenaire Engagé pour la Nature de l'OFB, la fédération nationale des travaux publics a mené différentes actions de mobilisation des entreprises sur la biodiversité. Parmi elles, nous avons réalisé des diagnostics sectoriels qui ont pour but de définir les impacts et dépendances des métiers des TP à la biodiversité. Ces diagnostics sectoriels permettront de sensibiliser les entreprises de TP aux effets que leurs opérations peuvent engendrer sur les milieux, et surtout permettront de développer des actions correctrices pour intégrer la biodiversité dans leurs activités. Il s'agit là d'un outil qui permettra d'accompagner le secteur des Travaux Publics dans la réduction de leurs impacts sur la biodiversité (Axe 1.2, mesures 15 et 16 de la SNB) De même, la FNTTP a créé une application de reconnaissance et de gestion des espèces exotiques envahissantes : Lucee-TP. En effet, la réalisation d'un chantier apporte des actions pouvant déstabiliser l'équilibre d'un milieu, et donc favoriser la propagation et le développement de ces plantes invasives. L'identification préalable de ces espèces sur le chantier, notamment par le maître d'ouvrage, est un véritable enjeu aujourd'hui. Cela permet aux entreprises d'adapter leurs interventions au regard de ces risques de contamination et de mettre en place les préconisations adaptées au regard de l'espèce présente. Cette action s'intègre dans l'axe 1 de la SNB, avec la mesure 10 dédiée « Lutter contre les espèces exotiques envahissantes ». Enfin, pour faire monter en compétences les entreprises et les opérationnels sur les chantiers, la formation est un levier de taille pour sensibiliser et informer les entreprises. Pour cela, la FNTTP s'appuie sur tpdemain.com. Il s'agit de la première bibliothèque de ressources pédagogiques dédiées aux métiers des Travaux Publics. Elle est ouverte à tous et entièrement gratuite. Ces ressources pédagogiques prennent différentes formes : vidéos, fiches d'informations, infographie, etc... L'objectif est de toucher par ce biais le public le plus large possible. Des modules spécifiques dédiés à la biodiversité sont en cours de développement, ce qui permettra une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les entreprises. Cette action est en lien direct avec la SNB qui prévoit à la mesure 35 de l'axe 3 « Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue ».	La FNTTP est engagée dans plusieurs initiatives et projets permettant de partager des bonnes pratiques et des retours d'expérience au sein de la profession, notamment par le biais de son GT Biodiversité et Eau. La FNTTP est membre du comité de pilotage du centre de ressources Génie écologique et contribue régulièrement à la mise en ligne de retours d'expérience de chantiers et opérations de génie écologique. Dans le cadre de l'introduction de l'objectif de zéro artificialisation nette dans la loi climat et résilience, la FNTTP a réalisé un guide sur les opérations menées par les entreprises de Travaux Publics contribuant à un aménagement du territoire plus sobre en foncier et compatible avec l'objectif de zéro artificialisation nette. Afin de partager des bonnes pratiques, la FNTTP met à disposition de ses adhérents des guides thématiques afin de les accompagner dans le déploiement des meilleurs réflexes métiers. Ainsi, un guide sur les plantes invasives, réalisé en partenariat avec GRDF et le MNHN est déjà disponible. De même, un guide de bonnes pratiques pour les chantiers en milieux humides et cours d'eau est en cours de mise en jour. Un kit de communication sur la biodiversité à destination des opérateurs sur chantier est également en cours de développement par le GT de la FNTTP. Enfin, des études de marchés sont régulièrement réalisées par le service des affaires économiques de la Fédération, dont plusieurs traitent des marchés de la transition écologique. Ainsi, deux études ont été publiées sur ces thématiques : une étude sur la renaturation des cours d'eau et une autre sur la réhabilitation des friches. D'autres études sur les marchés de biodiversité seront publiées, afin d'encourager les entreprises à aller vers ces nouveaux marchés porteurs.

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Conseil régional d'Ile-de-France	1) Valorisation des entreprises exemplaires : Depuis 2022, la Région IDF propose aux propriétaires fonciers publics ou privés de bénéficier d'une reconnaissance pour la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité sur leurs espaces de nature, au travers du dispositif « Petit patrimoine naturel » : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/petit-patrimoine-naturel Chaque site lauréat bénéficie d'une labellisation valable pour 5 ans, d'un kit de valorisation et de renforcement de la biodiversité, d'un accompagnement vers des dispositifs de soutien financier régionaux pour les projets majeurs de restauration et de diversification des milieux sur le site. A date, 8 entreprises franciliennes ont été désignées lauréates depuis 2022, pour 34 espaces de nature. 2) Sensibilisation/formation des entreprises à la prise en compte de la biodiversité : • L'Institut Paris Région (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France) organise chaque année des modules de formation ouverts à tous sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de bâti ; • Dans le cadre d'une convention pluriannuelle, la Région IDF apporte un soutien financier à l'association France Nature Environnement, notamment pour des actions d'accompagnement à destination des entreprises (ex : organisation d'un colloque sur la prise en compte de la biodiversité par les entreprises gestionnaires d'infrastructures de transport) ; • Lancement d'un parcours de sensibilisation et codéveloppement dédié à la transition écologique des entreprises : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/parcours-de-sensibilisation-et-codeveloppement-dedie-la-transition-ecologique-des-entreprises 3) Soutien au développement de filières économiques favorables à la biodiversité : • Lancement du nouveau "Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)" d'Ile-de-France 2022-2028 avec un enjeu identifié de réduction de l'empreinte biodiversité dans l'accompagnement à la transition écologique des entreprises, et des actions associées ; • Soutien financier aux TPE, PME et ETI franciliennes pour l'expérimentation de solutions innovantes en réponse aux enjeux de transition écologique des territoires franciliens (nature et biodiversité, adaptation et résilience...) au travers du dispositif « Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires » : https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/innovup-experimentation-transition-ecologique-des-territoires • Soutien à la filière « Végétal local » : o Soutien financier à des actions de promotion/recherche/diffusion/accompagnement autour de la marque Végétal local à destination des horticulteurs et pépiniéristes dans le cadre des contrats de filière Horticulture-Pépinière ; o Soutien financier à l'implantation et au	

développement de pépinières locales et sauvages dans le cadre de l'appel à projets « Reconquête de la biodiversité » ;

- o Publication de ressources techniques pour accompagner les maîtres d'ouvrages dans le recours aux essences locales (guide Plantons local en Ile-de-France, ARB IdF, 2019) ;
- o Animation régionale de la marque Végétal Local par Ile-de-France Nature dans le cadre du Life Biodiv France 2024-2032, pour soutenir le développement de la filière des végétaux locaux et sauvages en Ile-de-France.

4) Accompagnement du secteur forestier pour des projets gestion et d'aménagements favorables à la biodiversité :

Renouvellement de la stratégie régionale Forêt-Bois et adoption de l'acte 2 (21/09/2023) avec prise en compte de la biodiversité et des enjeux d'adaptation au changement climatique.

Exemples d'engagements :

- Soutien au déploiement d'outils et de diagnostic d'aides à la décision pour les propriétaires privés (indices de biodiversité potentielle, diagnostic et cartographies sylvo-climatique et environnemental...).
- Lancement du fonds forestier francilien (appui via la démarche Sylv'actes), initiative visant à financer des travaux vertueux en forêt privée de façon locale et participative, impliquant la participation de divers acteurs franciliens aux divers comités locaux et régionaux. Ce fonds, adopté dans le cadre du Plan Régional d'Adaptation au Changement climatique, repose sur des solutions fondées sur la nature.
- Ouverture d'un dispositif de soutien à l'élaboration de documents de gestion durable (CBPS / RTG / PSG) volontaires, incitant les propriétaires à engager la gestion de leur forêt sur le moyen et long terme.

5) Accompagnement du secteur agricole à la mise en place de pratiques agroécologiques

- Soutien à l'agriculture biologique :
 - o Soutien des dépenses de fonctionnement des principaux acteurs franciliens de la bio (Chambre d'agriculture de région IDF, GAB IDF, Arvalis Site de Boigneville, Champ des possibles, Réseau des AMAP IDF, Terre de Liens IDF) pour mettre en place des actions d'accompagnement du secteur de la bio : installations, conversions, conseil auprès des agriculteurs bio, formation, recherche, structuration et appui des filières bio locales, communication auprès du grand public, sensibilisation (environ 1,2 million/an)
 - o L'Aide à la certification bio : prise en charge annuelle de 80% de la facture de certification (sur une facture de 150 euros à 3000 euros par exploitant par an).
 - o Bonifications bio dans les aides de plusieurs dispositifs (« Aide à l'installation des jeunes agriculteurs », « Soutien aux investissements agricoles » et « Aide à la transformation Agroalimentaire francilienne »).
- Convention avec la chambre d'agriculture IDF (actions financées dans le cadre de l'axe 6 de la convention « Une agriculture actrice de la transition écologique et énergétique ») :
 - o Réalisation de diagnostic agroenvironnementaux, de diagnostic certification environnementale, diagnostic carbone,

biodiversité, haie et agroforesteries

- o Mise en place et suivi d'essai :
 - de matériels innovants chez les agriculteurs (robot pour désherbage mécanique au semis, pulvérisateur haute précision pour réduire quantité et fréquence des traitements phytosanitaires
 - sur la fertilisation azotée avec utilisation des digestats de méthanisation pour réduire dépendance aux engrais azotés et l'impact sur le climat.
 - De semis à la volée de couverts pour éviter travail du sol et favoriser biodiversité, piégeages azote ..
 - Evaluation de solution de biocontrôle sur le colza contre maladie foliaires
 - évaluer les techniques qui permettent d'obtenir une culture du colza performante, sans augmenter l'usage des produits phytosanitaires
 - o Animation des mesures agro-environnementales et climatiques
 - o Sensibilisation à la biodiversité et accompagnement à la mise en place de projets d'aménagements agro-écologiques
- Contrat de filière horticulture - pépiniériste : le dispositif « contrat de filière », d'un montant total de 525 000 € sur trois ans, vise à structurer la filière en s'appuyant sur un conventionnement avec plusieurs de ses acteurs clés (Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et ASTREDHOR) et la déclinaison du contrat en plans d'actions annuels. Dans le cadre de ce contrat sont menées des actions pouvant soutenir les démarches agroécologiques telles que :
 - Comité de Filière 2022, avec une table ronde : Climat et Biodiversité – Le Végétal dans la transition urbaine
 - Développement du végétal local en lien avec le réseau des acteurs de la filière
 - Diverses expérimentations menées par ASTREDHOR, notamment sur l'implantation de bandes fleuries et suivi de la biodiversité
 - Accompagnement par la Chambre d'agriculture des exploitations à la certification environnementale (plante Bleue, HVE)
 - Soutien à la plantation de haies (soutien aux dépenses d'investissement des agriculteurs via le FEADER et soutien au fonctionnement de structures animatrices via les dispositifs Biodiversité de la Région).

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	Les SDAGE et les stratégies d'adaptation au changement climatique des agences ambitionnent la préservation de l'eau et la biodiversité. D'ici à 2050, les tendances annoncées sont sans ambiguïté : ilots de chaleur, baisse des précipitations, réduction débits des cours d'eau et recharge des nappes, hausse des concentrations de pollution dans les milieux. Accueillir la biodiversité, c'est bien entendu préserver les milieux et habitats. Les programmes des agences, grâce aux aides de lutte contre la pollution et réduction des pressions contribuent fortement à cette ambition. Le 11e programme d'intervention Eau&Climat 2019/2024 de Seine Normandie a accompagné près de 2100 entreprises vers une gestion plus globale du cycle de l'eau, à hauteur de 145 millions d'euros d'aides (Sources : LP13 –Etude et travaux de lutte contre les pollutions 2019 à 2024), et a animé 13 partenariats auprès de fédérations et entreprises pour partager des ambitions communes et enrichir les stratégies Eau & Biodiversité des entreprises. Ces actions sont en cohérence avec les mesures de la SNB. Par exemple, ces accompagnements concourent à : SNB Axe 1 – Réduire les pressions : renforcer la stratégie des aires protégées, lutter contre l'artificialisation des sols, réduire l'impact du changement climatique, lutter contre les pollutions, lutter contre les espèces exotiques envahissantes SNB Axe 2 – Restaurer les milieux : renforcer les actions en faveur de la trame écologique, ramener la nature en ville, restaurer les zones humides et les sols. (Exemple : Continuité écologique des ouvrages de SNCF Réseau) SNB Axe 3 - Mobiliser les acteurs : sensibiliser et former, mettre en place des partenariats à l'échelle des fédérations et des entreprises, montée en compétence des parties prenantes SNB Axe 4 - Garantir les moyens : développer et valoriser la connaissance, apporter de la lisibilité des aides auprès des entreprises sur 6 ans dans le cadre du 12eme programme Eau, Climat & biodiversité 2024/2030	Les aménagements écologiques dans le cadre de la gestion des eaux de pluie à la source sont complexes (continuité de l'activité pendant les travaux des parcs de stationnement, foncier contraint, ingénierie à consolider). Au début du 11e programme, en 2019 et 2020, aucune demande de financement d'entreprise en lien avec l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle. L'agence a contribué à l'élaboration de guides techniques (exemple : guide Eau&biodiversité du PERIFEM) , valoriser des expériences (exemple : atelier eau&biodiversité de l'OID), enrichir l'expertise technique des porteurs de solutions vers le génie écologique (exemple : financement d'expertise complémentaires en appui aux maîtres d'œuvre historiques). Les entreprises, sensibilisées et accompagnées techniquement et financièrement ont mobilisé des solutions fondées sur la Nature pour rendre perméable le sol et végétaliser leurs espaces. Depuis 2021, 120 projets ont été accompagnés avec près de 852 hectares désimperméabilisés et déracordés (Sources : LP1317 -gestion des eaux de pluie à la source – Entreprises – 2019 à 2024).

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Orée	Orée, point focal français depuis 2013 du Global Partnership for Business and Biodiversity (GPBB) organe de la Convention sur la Diversité Biologique, est une association qui fédère et anime depuis 30 ans un réseau de près de 200 acteurs engagés (entreprises, collectivités, associations, fédérations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels...) en faveur de l'environnement. Ce réseau multi-acteurs permet l'échange et la mise en place d'une dynamique environnementale au service des territoires et de l'économie. La thématique Biodiversité & Économie est une de ses trois thématiques avec l'Économie circulaire et le Reporting RSE/ESG. L'association, en tant que représentante des associations d'entreprises œuvrant dans l'environnement, est membre du Comité national biodiversité. Elle est "Partenaire Engagé pour la Nature" de l'OFB depuis 2022 et en tant que membre du Comité d'experts de "Entreprises engagées pour la nature" accompagne de l'amont à l'aval les entreprises dans ce dispositif d'engagement. Orée anime la nouvelle plateforme https://entreprises-biodiversite.fr/ avec le soutien financier de l'OFB et du Ministère. Les secteurs prioritaires du Roquelaure Entreprises et Biodiversité et de la SNB ont été repris ainsi que le dispositif EEN particulièrement valorisé. Les actualités de la SNB sont régulièrement partagées avec les membres d'Orée, en faisant intervenir des représentants institutionnels dans nos groupes de travail et événements publics, en élaborant des publications conjointement, en participant à des réunions à l'initiative des ministères et services en charge du déploiement de la SNB, en relayant des informations afférentes à l'avancement de la SNB dans nos newsletters bi-mensuelles....	ORÉE s'engage pour la priorité "Biodiversité & Économie" depuis plus de 15 ans en animant des Groupes de Travail, en concevant divers outils et publications dont la nouvelle plateforme Entreprises & Biodiversité, en organisant des événements et en participant aux manifestations et groupes de réflexion internationaux (GPBB, Business for Nature, IPBES, SBTn, TNFD...). Orée anime un Groupe de travail "Stratégies de décisions et d'actions en biodiversité et économie" et co-anime un groupe de travail spécifique sur l'agriculture avec le réseau d'entreprises ORSE. Plus de détails ici : http://www.oree.org/groupe-de-travail.html La plateforme est également animée par des webinaires communs aux adhérents d'Orée et du C3D.

	Actions menées en lien avec la SNB
FNPPR	Sachant qu'un propriétaire rural est entrepreneur gestionnaire de son territoire, j'ai coanimé un groupe au sein du CNB intitulé foncier-biodiversité qui a mis le focus sur la propriété privée unité de gestion fondamentale de la biodiversité.

	Actions menées en lien avec la SNB
CNRS	dans le PEPR SOLU-BIOD

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Région Centre Val de Loire	création et cofinancement d'un poste "entreprises" au sein de l'Agence Régionale de Biodiversité	Une journée dédiée lors des concertations préalables à la SRDE2I (stratégie régionale de développement économique et d'innovation industrielle)

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Syndicat des énergies renouvelables (SER)	-Réduction du changement climatique via la promotion du développement des énergies renouvelables sur le territoire français -Accompagner l'engagement des entreprises pour la biodiversité	-Participation au Roquelaure des Entreprises et de la biodiversité -Organisation du Forum national des énergies renouvelables et de la biodiversité

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
CSRPN	marginalement	marginalement

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
CFE-CGC	Depuis juin 2021 la CFE-CGC est reconnue par l'Office Français de la Biodiversité "partenaire engagé pour la nature" avec les actions suivantes : Mise en place d'un répertoire Biodiversité permettant de regrouper et de synthétiser toutes les sources potentielles d'informations et de mettre à disposition des référents Développement Durable, des militants et des adhérents les éléments nécessaires à une prise en compte adaptée de la Biodiversité par rapport à leur mandat représentatif dans CSE. Ce répertoire est en libre accès sur le site confédéral CFE-CGC. Le répertoire permettra aux personnes ayant accès de mieux appréhender le thème et de comprendre les menaces qui peuvent peser sur la biodiversité tout en apportant un éclairage sur les moyens d'atténuation (Eviter, Réduire et Compenser/ERC »). Cela permet également aux représentants des personnels élus de pouvoir s'appuyer sur ces éléments pour alimenter les débats au sein de l'entreprise. Cet outil sera développé plus spécifiquement auprès des référents RSE-DD CFE-CGC qui sont les ambassadeurs de notre politique dans leur fédération et leur union territoriale. La deuxième action : une formation biodiversité à destination des militants et des adhérents qui a pour objectifs de : - Présenter les principaux concepts et les leviers stratégiques, de faire percevoir en quoi l'emploi à un lien avec la biodiversité. - Capitaliser sur des acteurs/experts disposant de compétences dans le domaine de la biodiversité pour sensibiliser et former les participants aux enjeux de la biodiversité - Etre en capacité suite à cette formation de mettre en place des outils afin de préserver ou renforcer la biodiversité en entreprise https://www.cfecgc.org/actualites/repertoire-biodiversite-a-d	Organisation d'une table-ronde le 22 février 2022 Restaurer la confiance grâce à la RSE : entreprises et biodiversité car la biodiversité est un levier de développement Participants : https://www.cfecgc.org/temps-forts/restaurer-la-confiance-grace-a-la-rse-entreprises-et-biodiversite Article en juillet 2022 dans le magazine confédérale « Biodiversité et climat sont les deux faces d'une même pièce » par le Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), Pierre Dubreuil évoque les missions de l'établissement public et les enjeux relatifs à la préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques. https://www.cfecgc.org/actualites/biodiversite-et-climat-sont-les-deux-faces-dune-meme-piece

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
	par le biais de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe avec les actions suivantes : - Organisations des petits-déjeuners de la biodiversité en lien avec les organisations patronales - Mécénat avec une dizaine d'entreprise dans le cadre de l'expédition océanographique et terrestre "La planète revisitée des Îles de Guadeloupe" menée conjointement avec le MNHN	- Réunions pour la déclinaison sur l'archipel de la Guadeloupe du dispositif de l'OFB "Entreprise engagée pour la nature"

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Fondation pour la recherche sur la biodiversité	par nos statuts une de nos missions est de construire des partenariats avec les entreprises pour financer, collaborer, participer à la création de connaissance ou aux agendas stratégiques de recherche. Nous conduisons de multiples actions allant du partenariat pour financer des programmes de recherche à la diffusion des connaissances scientifiques sur les sujets et les enjeux identifiés dans la SNB.	notre action dépasse le cadre de la SNB. Nous travaillons sur l'intermédiation scientifique, c'est à dire la circulation de la connaissance vers et en provenance des parties prenantes. Nous mettons également en relation ces parties prenantes et nous les mobilisons tout au long de l'année pour passer et travailler avec elle les messages scientifiques, définir des questions de recherche pour répondre aux enjeux sociétaux, identifier la meilleure façon de répondre aux questions identifiées, produire et publier les résultats des travaux menés conjointement. Nous nous efforçons également de déceler les signaux faibles issus de la science pour anticiper les effets négatifs de certaines activités privées, ou proposer les solutions innovantes issues de la littérature.

	Autres actions de mobilisation menées
ANEM	agriculture : produits phytosanitaires tourisme : soutien pour un tourisme durable domaines skiables : diminution des GES

	Autres actions de mobilisation menées	Autres actions de mobilisation menées
WWF France	- accompagnement d'entreprises partenaires du WWF dans leur stratégie biodiversité, et notamment, accompagnement des premières entreprises pilotes à déployer le cadre SBTN. https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-09/FR_Cap_Nat_2024_web_planches_compressed.pdf - Lancement du Lab Transition Nature aux côtés de l'OFB, afin d'accompagner les entreprises pionnières dans le déploiement de la méthodologie SBTN. Mobilisation de financements d'entreprises pour des actions de conservation de la nature, à travers des initiatives telles que Nature Impact. https://www.wwf.fr/nature-impact - Réponse aux attentes de la CSRD, afin d'accompagner les entreprises dans la réalisation de leur objectifs nature. https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-10/WWF_Rapport%20Nature%20Targets.pdf	Organisation d'événement de mobilisation des entreprises sur les sujets nature : en 2023 : https://www.wwf.fr/biodiversity-forum En 2024 : https://www.wwf.fr/projets/european-business-biodiversity-forum Publications sur les plans de transition nature, afin d'aider les entreprises à structurer leurs plans de transition nature pour mieux piloter leur stratégie nature et répondre à la CSRD, et webinaire sur le sujet : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-12/WWF_CATALYSING%20CHANGE_the%20urgent%20need%20for%20nature%20transition%20plans.pdf

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
CCI France	Des actions de sensibilisation des entreprises, notamment sur les enjeux de l'eau récemment. Module de formation sur la biodiversité à destination des commerçants.	Accompagnement plus large des entreprises sur la transition écologique et veille juridique. Tour de France des CCI sur la Biodiversité.

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
France Chimie	Lors du dernier comité RSE de France Chimie (novembre 2024), 3 adhérents ont présenté leurs actions sur le sujet biodiversité dans l'objectif d'un partage de bonnes pratiques. Pour élargir le public et en faire bénéficier un plus grand nombre d'adhérents, France Chimie prévoit d'organiser un atelier biodiversité au 1er semestre 2025 (date pressentie 6 mars 2025). Les sujets abordés en - partage de bonnes pratiques, - comment construire et valoriser sa démarche biodiversité (présentation des initiatives EEN et Act4Nature, ACT Biodiversité, Diag Biodiversité BPI, compensations) et retour d'expériences d'entreprises de la chimie - CSRD... L'objectif est de construire un livrable rassemblant les bonnes pratiques pour diffusion largement auprès des adhérents.	France Chimie organise tous les deux ans les Trophées Responsible Care, un concours pour valoriser les bonnes pratiques RSE des entreprises de la Chimie. En 2024, Tredi a remporté le trophée catégorie environnement pour son plan d'action Biodiversité. France Chimie développe le Responsible Care en France. Il s'agit d'un engagement mondial des entreprises de la chimie qui incite et valorise les initiatives volontaires RSE, dont les actions sur la biodiversité. Par la signature d'une charte mondiale, l'entreprise s'engage à mettre en place une démarche RSE. Plusieurs outils sont mis à sa disposition : un référentiel, un outil d'autodiagnostic qui permet de s'évaluer, se comparer et mettre en place un plan d'action, les trophées Responsible Care pour valoriser les démarches. En 2025, France Chimie développera un label Responsible Care avec l'AFNOR, incluant un audit par un tiers indépendant, afin que les entreprises de la chimie puissent mieux valoriser leurs démarches RSE. Les syndicats sectoriels de France Chimie sont aussi actifs sur le sujet de la biodiversité : - SNIAA (arome alimentaires) : Un guide d'application pour le protocole de Nagoya IOFI/IFRA a été publié pour le secteur des arômes (2020) - Ingrecos (ingrédients cosmétiques) : Suivi des sujets Biodiversité en France, au niveau européen et international (COP 16& DSI), grâce à 4 réunions inter fédérations tous les ans depuis 2019 avec le Ministère chargé de l'Environnement, le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère chargé de la Recherche. - o Finalisation outil Scope Temporel (juillet 2023) et - o Outil dérivés (février 2024). - o Création fiche outil espèces cultivées par le MTECT et MASA grâce aux discussions dans le GT Interfédérations (initiées depuis 2019) - Création de fiches pays co-construites avec INGRECOS, FEBEA, UNITIS, UEBT pour faciliter la compréhension des lois nationales applicables dans le cadre du Protocole de Nagoya. 32 fiches pays finalisées dont une fiche France. Ces fiches ont été transmises aux autorités nationales compétentes/points focaux des pays pour relecture et réponses aux questions. Elles sont disponibles pour les adhérents des fédérations impliquées. - o Création de Workshop avec les ANC/PF et les adhérents pour échanger sur les lois nationales applicables dans le cadre du Protocole de Nagoya. - o Suivi des démarches de scoring environnemental et de la directive européenne sur les greens claims - Phyteis (produits phytopharmaceutiques) : un GT s'occupe des impacts des produits phytosanitaires sur la biodiversité. - ACDV (chimie du végétal) : - o Intervention d'experts dont la caisse des dépôts

		pour monter en compétence - o Plusieurs réunions de partage de (bonnes) pratiques sur le sujet - o Synthèse et recueil des points ci-dessus dans un document à usage interne
--	--	--

	Actions menées en lien avec la SNB
Mountain Wilderness	- protection de la biodiversité dans le cadre de projets d'énergies renouvelables - participation à un comité des parties prenantes d'un énergéticien - participation à un GT "forêt" réunissant des professionnels d'un Parc Nature régional

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)	Dans le cadre du LIFE Biodiv'France, la FPNRF porte l'action l'action entreprises et biodiversité. Cette action, débutée fin août 2024, se déroule jusqu'à mi-2027. L'action vise à améliorer la prise en compte de la biodiversité par les entreprises de type TPE/PME sur les territoires de Parcs naturels régionaux (PNR). 4 PNR sont territoires expérimentateurs de l'action (Lorraine, Baronnies Provençales, Livradois-Forez, Brière). L'action prévoit la mise en place d'un outil de diagnostic biodiversité, réalisé en collaboration avec un prestataire via un marché qui a été attribué en décembre 2024. Cet outil doit permettre à l'entreprise d'analyser de façon qualitative et simple ses impacts et dépendances à la biodiversité, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Afin de répondre à la diversité des entreprises des territoires de PNR, cet outil est généraliste et non pas sectoriel. Pour des approches sectorielles, l'outil prévoit un centre de ressources permettant un renvoi vers des outils déjà existants (ex amont agricole AgriBest https://agribest.fr/diagnostic). Cet outil devrait permettre de faire un premier diagnostic et guider la priorisation des enjeux sur la biodiversité à l'échelle de l'entreprise, afin de mener à la mise en place de premières pistes d'actions pour la biodiversité. Cet outil sera utilisé par des entreprises volontaires sur le territoire des 4 PNR expérimentateurs, qui seront identifiées et sélectionnées par les chargés de mission des 4 PNR.	1998/2008 : Accompagnement du réseau des PNR dans la prise en compte de l'environnement par les entreprises dans le cadre du projet européen ADAPT qui a permis d'aider 8 Parcs à mettre en œuvre des missions d'éco-développement sur leur territoire en travaillant sur des thèmes (forêt, tourisme, zones d'activités) ou sur le déploiement d'outils comme la marque « Valeurs Parc ». Pour info, pour accéder au marquage, les référentiels ont des exigences pour les entreprises sur la biodiversité. 2010/2016 : Affirmation d'approches plus transversales liant économie et biodiversité au sein du réseau Principales démarches entreprises : - Organisation d'un atelier au congrès des Parcs 2010 sur « Économie et biodiversité : synergie ou antagonisme ? » - Création d'un axe « Economie et biodiversité » dans la convention avec le ministère de l'Écologie à partir de 2014 - Mise en place d'un tableau de bord des actions menées avec des entreprises sur le thème de la biodiversité en 2015 - Adoption d'une feuille de route pour une meilleure articulation entre enjeux biodiversité et économie en 2016 qui priorisait les actions de coopération avec le monde de la recherche et la formation des Parcs 2017/ 2019 : Conduite des 1ères formations/échanges et valorisation des actions dans les Parcs - Formations/échanges sur « entreprises et biodiversité », « biomimétisme », « tourisme/biodiversité », - Photographie de la situation actuelle et perspectives dans les Parcs en 2019 - Grand angle de la Revue Parc consacré au thème « Concilier économie et biodiversité : un défi impossible ? » en 2019 De façon individuelle dans les PNR, des actions de sensibilisation ou d'accompagnement des entreprises sur la biodiversité (quelques exemples : trame noire sur le foncier, démarche d'accompagnement sur la RSE, actions de sensibilisation...)

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
U2P	Les organisations membres de l'U2P, ses 120 organisations professionnelles et 115 U2P de régions et de départements sont mobilisées pour contribuer aux objectifs de la SNB. Pour mémoire, l'Union des Entreprises de Proximité représente : - Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) - Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) - Confédération Nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication (CNAMS) - Union nationale des professions libérales (UNAPL) - Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage (CNATP) Dans le secteur de l'aménagement, de la construction, des infrastructures et du paysage, qui concerne notamment la CAPEB, la CNATP, l'UNAPL, les démarches de progrès environnementales sont de plus en plus questionnées par les enjeux de biodiversité. Il en est de même dans certains des métiers de l'alimentation et des services et de la fabrication. Face au constat de l'urgence de la préservation et de la restauration de la nature, des initiatives se sont développées. Progressivement, une évolution des politiques et des pratiques voit le jour. Par exemple, depuis 2020, la Fédération Cinov (UNAPL) s'est mobilisée pour organiser des RDV Entreprises & Biodiversité. En 2022, un plan d'action comprenant 4 axes principaux a été mis en place afin de faire évoluer les systèmes, politiques et pratiques en faveur de la biodiversité, avec les moyens, ressources et initiatives disponibles. Les 4 axes comprennent un volet territoire, un volet capacité du côté de la demande et de l'offre, la normalisation et coopération internationale et enfin les bonnes pratiques. Enfin, les bureaux d'études et de conseils, notamment ceux dont le métier porte sur la préservation et la restauration de la biodiversité, accompagnent les démarches réglementaires et de progrès chaque jour. Ces actions contribuent à la SNB 2030 sur la plupart des sujets : - Les 27 mesures de l'axe 1 sur la réduction des pressions, notamment en matière de changement climatique, des sols, de l'eau et des pollutions ; - Les 9 mesures de l'axe 2 sur la restauration, notamment la nature en ville ; - La quasi-totalité des 7 mesures de l'axe 3 concernant la mobilisation, que ce soit les entreprises, les collectivités, les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, en étant ouvert à toute la société civile ; - La quasi-totalité des 5 mesures de l'axe 4 relatif aux garanties des moyens d'atteindre l'ambition. La CGAD et ses organisations professionnelles se mobilisent depuis plusieurs années déjà sur le sujet de la transition écologique et plus globalement en matière de RSE. Dans ce cadre, des guides ou des démarches ont vu le jour et ils comportent un volet en lien avec la biodiversité ou des recommandations qui sont favorables à la biodiversité : guide RSE de la CGAD, guide RSE pour les artisans bouchers-charcutiers-traiteurs, charte Boulanger de France, Trophée RSE de	Afin de mieux appréhender la sensibilité des entreprises de proximité aux enjeux de transition écologiques, qui influent et comprennent la biodiversité, l'U2P a mené une enquête avec l'institut XERFI au 4ème trimestre 2024 (près de 8 000 répondants). Bien que cette enquête ne traite pas directement de la biodiversité, des questions ont été posées au sujet du climat, de l'énergie, de l'eau, des pollutions, des déchets. Les résultats de cette enquête montrent que 35% des entreprises sondées sont préoccupées par le climat et près de 50 % par l'énergie, les pollutions et les déchets. Des actions sont engagées par 50 % des entreprises sur les potentiels de progrès suivants : le recyclage des déchets, l'économie d'énergie et la priorité à des fournisseurs locaux. Ces résultats doivent faire l'objet d'une analyse plus détaillée et les enseignements en matière de biodiversité pourraient être utilisés pour une nouvelle étape qui aborderait plus explicitement les sujets des dépendance, des impacts et des opportunités liées à la biodiversité. L'Unsa le Syndicat des architectes est présent avec l'AFNOR dans les travaux de normalisation internationale ISO notamment dans le Technical Committee TC205 Conception de l'environnement intérieur des bâtiments. L'animateur est un architecte français ainsi que le chef de projet de la norme l'ISO/PWI 22094 : Intégration de la nature et de la biodiversité dans la conception des bâtiments – principes généraux. Le document établit les principes généraux de conception de l'environnement des bâtiments afin d'obtenir un environnement de construction de qualité pour les occupants et la durabilité. Le présent document promeut une approche dans laquelle les différentes parties impliquées dans la conception de l'environnement des bâtiments collaborent les unes avec les autres pour fournir un environnement de construction de haute qualité. La présente Norme internationale fournit un processus de conception intégré pour refléter la relation symbiotique entre la nature, la biologie humaine et la conception de l'environnement des bâtiments afin de promouvoir la satisfaction des utilisateurs, la santé, le bien-être et la productivité ainsi que la durabilité. Elle couvre les nouveaux bâtiments et la rénovation des bâtiments existants, l'adaptation aux besoins changeants et l'utilisation du retour d'information après occupation. Elle promeut une approche dans laquelle les parties impliquées dans la conception collaborent les unes avec les autres pour fournir une conception de l'environnement des bâtiments de haute qualité. Cette norme met l'accent sur la création d'environnements qui relient les personnes à la nature pour améliorer le bien-être et le développement durable. Ce document est destiné aux membres de l'équipe de conception (par exemple, les architectes, les concepteurs environnementaux et les concepteurs de systèmes de construction), ainsi qu'aux clients du bâtiment, aux entrepreneurs, aux représentants du gouvernement et aux experts universitaires.

	l'AG2R pour les boulangeries engagées dans le développement durable, label Chocolatier engagé, charte qualité des crémiers fromagers, ... Ce ne sont pas des outils ou des labels tournés uniquement vers la biodiversité mais qui intègrent des actions en faveur de celle-ci.	
--	--	--

	Actions menées en lien avec la SNB	Autres actions de mobilisation menées
Fédération Cinov	Au sein de la Fédération Cinov, le syndicat Cinov Territoires&Environnement mène des actions selon la logique ERC depuis sa création en 2000. Plus récemment en 2020, la Fédération Cinov s'est mobilisé pour organiser des RDV Entreprises & Biodiversité. En 2022, un plan d'action comprenant 4 axes principaux a été mis en place afin de faire évoluer les systèmes, politiques et pratiques en faveur de la biodiversité, avec les moyens, ressources et initiatives disponibles. Les 4 axes comprennent un volet territoire, un volet capacité du côté de la demande et de l'offre, la normalisation et coopération internationale et enfin les bonnes pratiques. Enfin, les bureaux d'études et de conseils, notamment ceux dont le métier porte sur la préservation et la restauration de la biodiversité, accompagnent les démarches réglementaires et de progrès chaque jour. Ces actions contribuent plus particulièrement à la SNB 2030 sur les sujets suivants : - les 27 mesures de l'axe 1 sur la réduction des pressions, notamment en matière de changement climatique, des sols, de l'eau et des pollutions; - les 9 mesures de l'axe 2 sur la restauration, notamment la nature en ville; - la quasi totalité des 7 mesures de l'axe 3 concernant la mobilisation, que ce soit les entreprises, les collectivités, les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, en étant ouvert à toute la société civile; - la quasi totalité des 5 mesures de l'axe 4 relatif aux garanties des moyens d'atteindre l'ambition.	La Fédération Cinov s'est mobilisée pour organiser des RDV Entreprises & Biodiversité dès 2020, dans le cadre de l'initiative "Engagé pour la nature". En 2022, un plan d'action comprenant 4 axes principaux a été mis en place afin de faire évoluer les systèmes, politiques et pratiques en faveur de la biodiversité, avec les moyens, ressources et initiatives disponibles. Il concerne les adhérents de Cinov et l'éco-système d'acteurs, avec les clients et maître d'ouvrage.